

## **Conseil municipal du 27 septembre 2023**

### **Procès-verbal des débats**

**Le Conseil Municipal se compose de 35 membres.  
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35.**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni publiquement, à partir de 20 h00, sous la présidence de Mme Nessrine MENHAOUARA, Maire.

La publicité de la séance a été réalisée via une diffusion vidéo en simultanée sur les réseaux sociaux de la ville de Bezons.

Étaient présents :

Mme Nessrine MENHAOUARA Maire, M. Kévin CUVILLIER Adjoint, Mme Michèle VASIC Adjointe, M. Gilles REBAGLIATO Adjoint, M. Danilson LOPES Adjoint, M. Jean-Marc RENAULT Adjoint, Mme Adeline BOUDEAU Adjointe, Mme Sandès BELTAIEF Adjointe, M. Mohsen REZAEI Adjoint, Mme Nadia AOUCHICHE Adjointe, Mme Martine GENESTE Conseillère municipale, M. Michel BARNIER Conseiller municipal, M. Eric DE HULSTER Conseiller municipal, Mme Farida ZERGUIIT Conseillère municipale, Mme Sophie STENSTRÖM Conseillère municipale, M. Pascal BEYRIA Conseiller municipal, Mme Florence RODDE Conseillère municipale, Mme Paula FERREIRA Conseillère municipale, Mme Isabel DE BASTOS Conseillère municipale, M. Kevin HARBONNIER Conseiller municipal, M. Arnaud GIBERT Conseiller municipal, M. Frédéric FARAVEL Conseiller municipal, M. Marc ROULLIER Conseiller municipal, Mme Ranjita MUDHOO Conseillère municipale, M. Christian HOERNER Conseiller municipal, Mme Marjorie NOEL Conseillère municipale, M. Martin LOLO Conseiller municipal, M. Salim EL AKOUI Conseiller municipal, M. Anis RAHMOUNI Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Linda DA SILVA a donné pouvoir à M. Kévin CUVILLIER  
M. Jérôme RAGENARD a donné pouvoir à Mme Sophie STENSTRÖM  
M. Dejan KRSTIC a donné pouvoir à Mme Marjorie NOEL  
Mme Florelle PRIO a donné pouvoir à M. Frédéric FARAVEL  
Mme Stéphanie CHASSANG a donné pouvoir à M. Marc ROULLIER  
Mme Farida ZERGUIIT a donné pouvoir à M. Anis RAHMOUNI (à compter du point n°9)  
Mme Ranjita MUDHOO a donné pouvoir à M. Mohsen REZAEI (à compter du point n°12)

Absent :

M. Dominique LEPARRE, M. Marc ROULLIER (à compter du point n°16), Mme Stéphanie CHASSANG (à compter du point n°16)

Secrétaire de séance : M. Gilles REBAGLIATO

**Mme la Maire :** Bonsoir à toutes et à tous. Je vous demande de regagner vos places, s'il vous plaît. Nous allons donc démarrer cette séance. Je voudrais saluer tous les élus ici présents, mais aussi les Bezonnais qui sont présents dans la salle, notamment nos jeunes qui sont parmi nous dans la salle aujourd'hui dans le cadre du Club de prévention, mais aussi les Bezonnais qui nous regardent à distance, puisque je vous rappelle que le Conseil municipal est diffusé en ligne.

Et donc avant d'ouvrir ce Conseil municipal, voici quelques informations.

Tout d'abord, un point sur la rentrée scolaire qui s'est globalement bien déroulée. Pour la quatrième rentrée consécutive de ce mandat, les services ont assuré l'accueil de nos écoliers en anticipant sur justement la croissance des effectifs dans nos écoles et en effectuant tous les travaux d'aménagement, d'extension, de réhabilitation, de création de classes durant l'été, ce qui a permis justement une rentrée scolaire dans de très bonnes conditions pour la plupart des élèves.

Cette croissance constante nécessite plus que jamais la construction d'un nouveau groupe scolaire ainsi que des extensions dans les groupes scolaires existants. À ce sujet, les services ont beaucoup travaillé sur cette question et ils ont lancé cette année une consultation sur l'extension de Paul-Vaillant-Couturier, l'école PVC qui est donc lancée.

Cette année, ce ne sont pas moins de 4 370 élèves inscrits en école primaire, 1 880 maternelles et 2 410 en élémentaire. En outre, sur la question éducative, le premier kit scolaire a été distribué à la rentrée scolaire à chaque élève de l'école élémentaire. Ce kit scolaire fera l'objet d'un bilan et un point sera fait avec les écoles et les parents pour évaluer le dispositif qui, je le rappelle, avait pour objectif de soulager les familles impactées par la hausse des prix et l'inflation depuis quelques mois.

Les tarifs des services de familles restent, eux, inchangés. Par exemple et à titre de rappel, pour la restauration et à titre informatif, les prix des repas vont de 0,97 euro à 3,94 euros selon le quotient familial.

Sur un autre sujet, le Forum des sports et des associations a reçu cette année, suivant le comptage des services, plus de 7 000 visiteurs. C'est un record absolu par rapport aux années précédentes. Les associations ont donc fait le plein et c'est une excellente nouvelle pour le vivre ensemble et le partage. Il en a été de même pour la Foire de Bezons qui a connu un beau succès et s'est déroulée sans encombre. Merci aux services très investis sur ces deux événements puisqu'ils ont assuré l'ensemble de l'organisation et la logistique dans de très bonnes conditions.

Sur un tout autre sujet, au mois de juin, chacun s'en souviendra, nous avons subi des dégradations importantes lors des émeutes qui se sont déroulées partout en France. Les travaux d'urgence ont été réalisés afin d'assurer la continuité du service public et il s'agit maintenant de finaliser la remise en état définitive des bâtiments touchés. Les portes de la salle Triolet, la salle dans laquelle nous sommes, comme vous avez pu le remarquer, viennent être remises en service, et celles du TPE seront livrées et installées dans les prochains jours. Les vitrages de la mairie, eux, sont commandés, et les devis ainsi que les marchés pour l'école Angela-Davis, notamment sur la façade qui devra être réparée, sont également lancés. Ces événements vont malheureusement coûter cher aux finances communales malgré le remboursement des assurances et l'aide promise par l'État.

Sur les questions de solidarité internationale, chacun d'entre nous a été profondément ému par le tremblement de terre qui a ravagé une partie du Maroc et par les inondations en Libye. Le CCAS a été sollicité pour une aide d'urgence et les bénévoles des associations ont eu la possibilité de collecter des dons dans une boutique mise à leur disposition avenue Gabriel-Péri. Merci à celles et ceux qui se sont manifestés et qui ont participé justement à cette chaîne de solidarité qui s'est mise en œuvre lors de ces tragiques événements.

Pour le mois d'octobre, le mois d'octobre sera lui aussi un mois actif. Tout d'abord le 6 octobre, la

nouvelle saison du TPE sera présentée et permettra à chacun de juger de la qualité des programmes présentés par la nouvelle direction. Nous avons hâte d'y être parce que je pense que ça mérite que ce soit regardé de très près et que ce soit fait, connu, qu'on le fasse connaître contrairement aux rumeurs multiples qui ont été lancées puisque nous allons avoir une très belle programmation, et dès le 20 octobre le grand pianiste Jean-François Zygel sera sur la scène pour un concert exceptionnel.

À ce propos je voudrais signaler que l'école de musique et de danse retrouve elle aussi une heureuse impulsion avec une augmentation significative de ses effectifs et une offre artistique qualitative.

Si la culture est à l'honneur, il en est de même pour le sport avec le 8 octobre prochain l'édition 2023 du Rives & Run, qui s'attachera à mettre à l'honneur les initiatives municipales mises en place dans le cadre d'Octobre rose.

Le mois d'octobre verra aussi l'ouverture du terrain multisport à la rue Francis-de-Pressensé qui répondra en partie aux besoins des clubs, notamment les clubs de foot et d'athlétisme, et offrira un nouvel espace aux enfants des écoles et des collèges.

Cet engagement pour le sport nous a permis de recevoir le label de la Ville active et sportive que notre adjoint aux sports Danilson Lopès est allé recevoir à la ville de Dijon cet été des mains de François Rebsamen, et la ministre des Sports, en présence de nombreuses personnalités.

Je terminerai ce tour d'horizon en apportant mes félicitations républicaines aux sénateurs élus dimanche dernier. En tant que représentants des territoires, j'attends d'eux qu'ils défendent nos communes sans exclusive et portent auprès du Gouvernement les demandes légitimes des collectivités en matière de subventions, de dotations et de services publics.

J'ouvre à présent ce Conseil municipal par l'organisation de l'appel, si vous êtes d'accord, avec Gilles Rebagliato. Ce Conseil municipal sera tout de suite après marqué par une interruption de séance. Je vous rassure, ce n'est pas une pause. Il s'agit pour nous de présenter à l'ensemble de la population et des élus présents le projet dont on avait déjà parlé, le projet de la résidence autonomie, la rénovation et la réhabilitation de la résidence Péronnet, qui est un investissement considérable en direction des seniors et de leurs proches puisque ça nous permettra d'offrir des logements de qualité pour l'ensemble des retraités qui y habitent.

C'est une résidence qui n'a pas été réhabilitée depuis de nombreuses années. Nous l'avons fait et nous allons vous présenter ce projet, et ça fera partie là aussi d'une promesse tenue de notre mandat.

S'il n'y a pas d'autre remarque sur la distribution de la parole, Monsieur Rebagliato ?

*L'appel est effectué.*

**Mme la Maire :** Merci beaucoup. Nous allons passer donc à la présentation du projet de rénovation...

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Nous allons passer au point d'information consacré à la rénovation de la résidence autonomie. À partir du moment où nous passons la parole à notre adjointe, mais aussi au cabinet qui l'accompagne au service, nous sommes donc... l'interruption de séance démarre pour que l'on puisse être dans les clous par rapport à la réglementation de la tenue du Conseil municipal. Et on reprendra la séance à la fin de la présentation, après les questions s'il y a des questions. Voilà. Donc nous sommes bien en interruption de séance, si vous êtes tous d'accord.

*La séance est levée.*

**Mme la Maire :** Donc Madame Aouchiche va vous présenter le dossier de réhabilitation, et ensuite ce sont les services du cabinet qui vont intervenir.

**Mme Aouchiche :** Merci Madame la Maire. En fait, c'est Monsieur Belmekki qui va présenter le projet. Donc nous allons vous présenter ce soir ce projet de réhabilitation et d'extension de la résidence autonomie Louis-Péronnet mais juste avant, je souhaiterais, pour ne pas oublier, remercier bien évidemment les services de la Ville représentés ici par Madame Jouanno, ainsi que tout le service du CCAS qui a fortement contribué, travaillé et participé à l'élaboration de ce projet pour qu'il puisse se réaliser dans de bonnes conditions, et remercier également Monsieur Belmekki qui est l'AMO qui accompagne ce projet et qui est très présent pour qu'il se réalise aussi dans de bonnes conditions.

Donc ce projet s'inscrit dans une politique sociale qui est portée par la Ville et qui se veut forte et ambitieuse en direction de nos seniors. Nous sommes, entre autres sur la méthodologie, précurseurs et innovants car ce projet se veut participatif en intégrant les usagers dans l'élaboration du projet. Il répond à un enjeu local qu'engendre le phénomène de géronto-croissance que nous allons connaître de plus en plus. C'est-à-dire que la part des plus de 60 ans et surtout des plus de 75 ans augmente significativement. Il faut donc adapter nos services à leurs besoins et faire en sorte que nos seniors se sentent à leur place dans notre ville. Cela fait partie de la volonté municipale.

Cette réhabilitation était, comme tout le monde le sait, plus que nécessaire. La résidence est vieillissante. Elle date de 1976, et le bâti a beaucoup souffert du temps qui passe et peut-être du manque de maintenance, on va dire ça comme ça.

Les usagers sont aujourd'hui plus âgés et ont des besoins qui ont évolué, avec une ergonomie et des services qu'il va falloir réadapter, l'objectif étant le maintien au maximum à l'autonomie, et la résidence Péronnet offrira du logement et du service de proximité – des activités culturelles, sportives – encore plus développé qu'il ne l'est aujourd'hui, qui seront adaptés, et tout cela sera essentiel au maintien de nos seniors.

D'ailleurs, lors de la signature de la Charte du bien vieillir que Madame la Maire a signée en novembre 2022 au Département, et à laquelle la Ville adhère bien évidemment, lors de celle-ci le Département nous a félicités et encouragés sur ce projet qui est novateur. Nous sommes donc aujourd'hui, ce soir, très fiers de vous présenter ce projet, et je vais laisser maintenant la parole à Monsieur Belmekki, et nous pourrons après sa présentation passer à des questions. Merci !

**M. Belmekki :** Madame la Maire, Messieurs dames les adjoints, Messieurs dames les élus du groupe majoritaire et des oppositions, au public qui nous regarde ici à travers l'œil de la caméra, effectivement je suis Khaled Belmekki, j'arrive de Nantes, je représente le cabinet Kaletis, qui accompagne par l'innovation sociale, j'allais dire, l'évolution des équipements médico-sociaux publics et privés en France. Vous parler quand même d'un projet qui est là maintenant, qui a commencé il y a quelques mois déjà, que cette résidence devant laquelle vous passez certainement, qui est dans une rue très passante, donc la résidence Louis-Péronnet qui est une résidence autonomie, donc un équipement médico-social qui accueille des personnes âgées qui sont en perte d'autonomie relative.

Juste redresser, et Madame Aouchiche vous avez rappelé effectivement le contexte de vieillissement de la population. Alors j'allais dire que c'est tout l'Occident qui vieillit, et la France n'y échappe pas. Les chiffres vont continuer à augmenter. Je dirais qu'aujourd'hui, la population des plus de 65 ans et tous ceux qui vont arriver du baby-boom, c'est-à-dire qui sont nés dans les années 50 et qui vont arriver dans l'âge de 70, 75 ans, vont faire grossir en tout cas les rangs des personnes âgées. Bezons va connaître un pic, dans les trois ans, d'arrivée de personnes âgées. Tout le monde n'arrive pas égal face à la perte d'autonomie.

Les enjeux, les enjeux c'est quand même de continuer à proposer du logement, de l'hébergement et des services pour cette catégorie de la population, et effectivement, la Ville de Bezons comme beaucoup d'autres Villes, en tout cas, s'y est engagée et ça fait partie d'une politique publique portée par le CCAS.

Globalement, la résidence, pour refaire l'histoire, elle fait partie... La résidence autonome, juste pour donner un chiffre, il y en a à peu près 2 300 en France, un peu plus de 75 % de ces résidences autonomes sont gérées par des CCAS donc sont publiques, communales. Il y a par ordre de grandeur à peu près 7 000 EHPAD, et ça pour héberger globalement un peu plus de 700 000 personnes âgées en France.

Alors elle a été construite dans les années 70, ça c'est historique, comme la plupart. Elle est plutôt proche des commerces, des transports. Elle offre des studios et des espaces collectifs. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'elle est surtout au centre-ville, en tout cas au cœur de la ville.

Globalement, lorsque nous avons été appelés il y avait une double obligation autour de cette résidence. La première, c'était non seulement d'avoir un diagnostic sur le vieillissement du bâti, ce qu'on appelle le cadre de vie, donc effectivement depuis 76 elle était dans son jus, il fallait faire évoluer l'équipement. La deuxième obligation qui est plutôt métier, médico-sociale, c'est qu'il y a une obligation réglementaire qui oblige la résidence à avoir une projection sur cinq ans, ce qu'on appelle le projet d'établissement. C'est-à-dire qu'est-ce qu'on va y faire, comment on va accompagner les personnes à l'intérieur.

Donc c'est autour de ces deux obligations-là que le cabinet a proposé une vision, et c'est bien d'une vision qu'il s'agit, autour de cela. Par contre, ça ne pouvait pas se faire sans les principaux intéressés, c'est-à-dire les personnes âgées, les familles, je rajouterai à cela les services, les partenaires. C'est pour ça que la démarche participative, elle prend du temps. Ça a pris un an avant qu'on arrive à faire parler tout le monde, que chacun ait pu dire c'était quoi la maison de retraite de ses rêves, et puis effectivement début 2022, le projet d'établissement était là. Il a été doublé dans le cadre du projet architectural de ce qu'on appelle un carnet des usages, c'est-à-dire : « dites-moi comment vous allez vivre et comment vous vivez chez vous ». Et ça, c'est super important, avant d'aller donner cela au cabinet d'architecture qui a été chargé de dessiner en tout cas la future résidence.

Globalement, autour du projet d'établissement, on a un renforcement de la démarche qualité. Ce qu'il faut savoir, c'est que la première des qualités dans les établissements médico-sociaux – et je pense que la résidence de Péronnet est bien placée, en tout cas dans le service que nous avons pu constater –, c'est de prévenir les cas de maltraitance. L'affaire Orpéa est passée, c'était il n'y a pas longtemps, et on peut dire qu'à la résidence Péronnet les personnes âgées sont plutôt bien traitées et ils adorent l'endroit où ils vivent.

Le deuxième, c'était de faire de la résidence, de cette résidence devant laquelle on passe, qui est en plein centre-ville, moi j'adore cette rue Gabriel-Péri... Édouard-Vaillant ! Péri c'est ici. Édouard-Vaillant, au temps pour moi, effectivement faire de cet axe-là et de cette résidence un pôle d'attractivité avec son parc et surtout faire qu'entour d'elle, on puisse y venir aussi.

L'axe 3, c'était bien sûr le projet architectural parce qu'encore une fois, des salles de bains trop hautes, des vieux murs, des vieux couloirs, mais bon, voilà. En tout cas le projet architectural, il s'est voulu ambitieux, Madame Aouchiche l'a rappelé. C'est qu'effectivement, on a rénové, c'est-à-dire on garde la coquille et on rénove tout à l'intérieur : les murs, le toit, tout ça. Et on va proposer une offre de logements diversifiée. Et on va y ajouter, à cela, une extension qui va permettre non seulement d'accueillir de nouveaux services, des logements supplémentaires. Donc vous avez même une terrasse végétalisée, en tout cas vous allez voir tout ça sur peut-être une slide suivante.

Alors, le principal, comment dire, objectif, ambition, c'était d'ouvrir des espaces de vie privés aux personnes qui vivent là puisque nous considérons, en tout cas la réglementation considère que c'est leur logement, et un logement doit permettre une vie sociale, accueillir des amis, de la famille. Alors on est passés, comment dire, de logements de 35 ou 36 mètres carrés à une offre de logements qui va aujourd'hui de 36 à 47 mètres carrés, donc plusieurs types de logements, et puis effectivement la création de studios, T1, T1 bis, T2 je crois aussi, dans l'extension, qui vont vraiment amener tout le confort moderne et surtout toute l'adaptabilité de l'espace privé pour des personnes qui doivent... J'allais dire l'ambition d'une résidence comme celle-là, c'est que les personnes y vivent et y finissent aussi leurs jours. Ce qu'on ne veut pas généralement dans le grand âge, c'est que les gens finissent

seuls à l'hôpital. On peut continuer.

Globalement, il y avait aussi, là vous avez sur la partie droite de l'écran en tout cas à gauche pour vous les espaces collectifs. Les espaces collectifs, on peut parler de la restauration, on peut parler des espaces d'activité qui vont permettre non seulement de regrouper et puis d'avoir une amovibilité, c'est-à-dire de repartager les espaces selon les activités, et puis toujours en essayant de garder aussi un aspect domestique et éviter une vision un petit peu hospitalière des lieux. Hospitalière au sens de « hôpital ».

Donc des salles d'activités rénovées, restructurées, un restaurant qui va de nouveau avoir sa vocation première qui était non seulement d'accueillir des résidents, mais en même temps d'être ouvert pour accueillir d'autres seniors de la ville, et puis aussi avoir une restauration adaptée à l'âge ou aux pathologies. Donc c'est un restaurant qui sera ouvert pour tous les Bezonnais.

Le parc, ce que j'appellerai le parc, le jardin magnifique qui mérite, qui méritait en tout cas d'être complètement revisité parce que c'est un îlot de fraîcheur mais il permet aussi, j'allais dire, du lien social à travers les tables et les bancs. Un jardin partagé, nous allons le voir plus tard, puisque ça fait partie de l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

Alors, création d'un pôle ressource d'autonomie. Aujourd'hui vous avez sur la ville deux services qui existent déjà. C'est un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, les SAAD, et les SSIAD, qui sont des Services de Soins Infirmiers À Domicile. Nous avons anticipé en tout cas une évolution réglementaire puisqu'un décret du 13 juillet de cet été vient d'obliger ces deux services à fusionner. Cela concerne l'ensemble des services de ce type en France.

Nous avons décidé, en tout cas nous avons proposé de rapatrier ou en tout cas de mettre sur le même plateau de travail, directement dans la résidence, ces deux services qui vont constituer ce qu'on appelle un service autonomie à domicile, en y ajoutant en plus quelque chose qui est extrêmement important aujourd'hui pour les seniors et pour les familles : lorsque le grand-père vieillit, lorsqu'une femme perd son mari, qui est la première des causes d'arrivée en résidence, c'est où c'est que je peux trouver de l'info, vers où je peux me diriger ? Donc on a créé un point info seniors sur site qui va permettre d'apporter un service plus aux Bezonnais et Bezonnaises.

Enfin, le dernier point, c'est l'ouverture de la résidence. Encore une fois, elle jouit d'une centralité exceptionnelle en cœur de ville, et l'idée de créer des espaces tiers lieux permet d'ouvrir la résidence en même temps en sécurisant la partie résidentielle. Il y aura deux entrées, une entrée vraiment que pour les résidents bien sûr et les professionnels, et une entrée qui sera destinée à des gens tiers qui pourront venir.

Alors ces espaces tiers lieux, on va travailler dessus parce que c'est le travail continu de la réflexion en mode participatif, c'est d'imaginer autour d'activités intergénérationnelles avec des jeunes et des moins jeunes, mais aussi faire participer des associations, donc il y a aujourd'hui à fédérer autour de cette résidence les riverains, les Bezonnais, les Bezonnaises, les jeunes, puisqu'il y a des jeunes dans la salle, tous ceux qui veulent venir participer à la réflexion de ce qu'on peut amener, puisque la question, c'est de continuer à faire en sorte que ces résidents participent pleinement à la vie sociale de la cité. Donc voilà.

Alors vous l'avez rappelé, Madame la Maire l'a rappelé, c'est un projet très ambitieux qui a nécessité effectivement des investissements plutôt lourds. La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie sont venues aider. Il faut savoir que le projet de Bezons est un projet unique en Île-de-France sur les résidences autonomie – nous, on a fait le tour – : qui proposent du tiers lieu et tout, il n'y en a pas ailleurs. Ce qui fait qu'aujourd'hui il revêt un intérêt pour le Département, pour la CNSA, pour la CNAV. Je dirais que c'est un beau rayonnement pour la Ville en ce qui concerne ce service-là.

La démarche participative, alors globalement le financement – et là c'est plutôt la partie du bâtiment, on a 84 logements, une opération qui ressort pour l'instant, en tout cas, à un peu plus de 8 millions d'euros, tout ça a été financé avec tout un système de financement de prêts à taux zéro, bien sûr des subventions. On est aussi en train de boucler une autre belle demande de subvention auprès de l'AGIRC ARRCO qui sont les caisses de retraite, voilà.

Et puis pour la partie neuve, vous avez, ça coûte un peu plus cher au mètre carré, globalement pas loin de 1 800 000 euros, toujours pareil, qui permettent... et puis avec différents prêts, je vous passe le côté technique du financier, et puis bien sûr 150 000 euros qui ont été déjà acquis de subventions pour le futur espace tiers lieu. Donc voilà.

En conclusion, la Ville se dote d'un équipement non seulement rénové, réglementaire, un équipement public. Je dirais que vous avez eu tout ça. Je terminerai par une note d'humour, parce qu'on est tous concernés par notre propre vieillissement tôt ou tard. Les vieux, c'est l'avenir, et je pense que pour le coup la Ville de Bezons saura les accueillir dans ce nouvel équipement. Je vous remercie.

**Mme la Maire :** Merci beaucoup, Monsieur Belmekki. Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des éléments à rajouter, Madame Aouchiche ?

**Mme Aouchiche :** Non.

**Mme la Maire :** Eh bien écoutez, ce que je vous propose, c'est qu'on prenne une question par groupe politique. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Gibert et Monsieur Faravel après.

**M. Gibert :** Merci. Oui, il y a des questions. Une question par groupe politique pour un sujet qui n'est pas dans l'ordre du jour, c'est un peu compliqué. C'est un projet important, ça a été dit. C'est un projet qu'il fallait faire – de cette manière-là ou d'une autre, en tout cas il fallait le faire. Donc il fallait s'y atteler. Merci pour cette présentation.

Moi, j'ai un certain nombre de questions, je vais les poser. On a vu la présentation par le cabinet Kaletis. Est apparu également sur la présentation un autre cabinet, Sensipode, qui fait de l'innovation par le design. Je ne sais pas quel est son niveau d'intervention dans le projet. Ça pourrait être éclairé.

Également, moi j'aurais voulu avoir des informations sur la manière dont ça va se dérouler puisque cette résidence est occupée en totalité ou quasiment en totalité. Donc comment ça va se passer puisque les logements vont être rénovés avec des gens qui vivent dedans et qui sont peut-être moins flexibles pour certains à déménager, etc. ?

Et puis dernière question, ça concerne le parc. Il a été rapidement évoqué, pourtant on le voit sur ce visuel : il y a une construction qui se fait sur le parc. Donc j'aurais aimé qu'on ait un plan-masse du parc existant et de l'extension qui va se construire puisqu'on ne sait pas quelle va être l'emprise exacte de cette extension de la résidence sur le parc actuel et la préservation des espèces qui sont là – notamment évidemment, vous l'attendez, du grand cèdre.

**Mme la Maire :** Merci. On va récupérer le micro. Monsieur Faravel.

**M. Faravel :** Oui, merci Madame Menhaouara de me donner la parole. Effectivement, pour un débat je ne vois pas l'intérêt de limiter à une prise de parole par groupe mais bon, tant pis, ce n'est pas grave. Merci pour cette présentation. Merci au cabinet Kaletis de nous avoir indiqué un certain nombre de choses.

Le bâtiment avait vieilli, on savait tous qu'il fallait avancer. Madame Vasic le sait bien puisque c'était dans sa délégation au précédent mandat. Voilà. Mais effectivement, dans la présentation qui a été faite il manque deux choses. Monsieur Gibert en a ciblé certaines, j'avais effectivement en tête la question



de comment on fait avec les gens à l'intérieur. Mais vous avez oublié aussi des éléments de calendrier et des éléments de calendrier avec différents projets qui se font ensemble et en parallèle. Puisque le CMS va déménager, le SAAD et le SSIAD vont déménager aussi en même temps, comment ça se fait en parallèle avec le CMS qui va être aménagé dans de nouveaux locaux, le SAAD et le SSIAD qui doivent intégrer l'extension qui n'est pas encore faite du foyer Péronnet, etc., plus avec le calendrier en lui-même du foyer Péronnet ?

Si on peut nous apporter quelques éléments là-dessus, ça me paraît quand même un peu important.

**Mme la Maire :** Y a-t-il d'autres questions ? On récupère le micro et on le donne à Madame Noël.

**Mme Noël :** Merci. Bonsoir à tous. Il a été question d'évoquer la restauration de nos aînés à l'intérieur de ce bâtiment avec un restaurant ouvert à tous. Elle va être très simple : qui va gérer ce restaurant ?

**Mme la Maire :** D'autres questions ? Non. Madame Aouchiche, je vous laisse répondre sur les questions d'ordre municipal, les questions d'ordre technique Monsieur Belmekki va répondre, et je compléterai.

**Mme Aouchiche :** Très bien. Je vais déjà répondre à Monsieur Gibert sur comment ça va se passer, puisque ce sera en site occupé effectivement. Donc déjà depuis quelque temps, le service a travaillé avec les résidents, à savoir qui ne souhaitait vraiment pas être présent pour différentes raisons de santé, etc., sur le site pendant les travaux. Donc déjà on a stoppé les entrants. Il n'y a pas eu de nouveaux entrants sur la résidence.

Ensuite, il y a eu tout un travail de fait avec les services d'accompagnement du coup, sur ceux qui pouvaient être logés temporairement le temps des travaux, soit sur ceux qui souhaitaient aller vers un autre type de logement. Et nous sommes convenus qu'il pouvait rester un certain nombre de résidents puisqu'il y a plusieurs ailes et que les travaux peuvent avoir lieu sur une aile pendant que les résidents qui souhaitaient rester et que ça ne dérangeait pas, que les travaux ne dérangeraient pas, pouvaient rester sur une autre aile. Donc on a réservé tout une partie de la résidence actuelle pour pouvoir accueillir sur un temps court les résidents qui ne souhaitaient pas partir.

**Mme la Maire :** Et on peut compléter aussi pour dire que ceux qui font le choix de rester dans la résidence en journée, il leur sera proposé des lieux d'accueil annexes quand il y a des travaux lourds, de bruit, etc., pour qu'ils ne soient pas gênés en termes de bruit. Et on sera bien effectivement sur des travaux en site occupé, mais en essayant de limiter au maximum les nuisances pour ceux qui ont fait le choix de rester.

Il faut bien avoir en tête qu'on est sur un public qui vieillit aussi et dont certains arrivent à un âge limite, qui ne peuvent plus non plus se maintenir dans une résidence autonomie puisque leur problématique relève davantage d'un EHPAD, etc., puisque nous avons des pathologies lourdes également.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Pardon ?

*Intervention hors micro*

**Mme Aouchiche :** Pour la question... je laisserai Monsieur Belmekki répondre pour le problème du parc. Je n'en ai aucune idée.

**Mme la Maire :** Je vous rassure : le cèdre sera préservé. N'allez pas faire une polémique sur les arbres, sur je ne sais quoi. Le travail a été fait pour préserver au maximum l'espace le plus grand sur le

parc. Voilà, mais Monsieur Belmekki a peut-être le plan.

**M. Belmekki** : On pourra l'envoyer. Effectivement, je vais répondre. Je vais m'excuser, je n'ai peut-être pas été assez exhaustif mais il me semble que vous avez une soirée assez longue donc j'ai voulu effectivement vous présenter de manière très synthétique ce projet qui mériterait... moi je pourrais vous en parler jusqu'à demain matin tellement il est passionnant.

Juste répondre peut-être par rapport aux compétences auxquelles on a fait appel. Sensipode, cabinet très connu sur Nantes, l'École de design de Nantes connue mondialement, le design de service, on les a fait intervenir justement, on les connaît bien, on travaille avec eux depuis un certain nombre d'années sur cette capacité qu'ils ont justement à faire émerger en tout cas chez les participants, et pour nous c'était très intéressant ce qu'ont dit les familles et ce qu'ont dit les résidents, sur leur projection mentale de leur maison de retraite, et moi, c'est toujours rafraîchissant quand une personne de 90 ans me dit : « Je rêve de ça. » Je me dis : « Tant que ça rêve, il y a encore de la vie, et tant qu'il y a de la vie il y a de l'espoir. » Donc effectivement, Sensipode. Il y a d'autres cabinets qui vont continuer à travailler avec nous. Pardon ?

#### *Intervention hors micro*

**M. Belmekki** : Ils ont travaillé sur des ateliers pendant un an. Un an d'ateliers. Alors ça prend du temps. Quand on veut faire de la démarche participative, ça prend du temps. On n'arrive pas avec un PowerPoint. Ils s'en fichent un peu. On les met en rond et on se fait bombarder de questions. Et puis il y en a qui entendent mal et il y en a qu'on n'entend pas. Donc on prend le temps. Et ça prend du temps, mais ce qui sort est juste de l'or en barres.

Il y aura d'autres cabinets – puisque vous m'avez aussi posé la question du calendrier. J'ai évoqué dans la présentation déjà deux ans de travaux. Effectivement il va y avoir encore toute une année de travaux pour dire quels équipements on met dans ces espaces puisque les espaces vont être créés, effectivement avec tout le traitement, si vous me passez l'expression, humain qu'on a fait autour de travaux sur un site occupé puisqu'au départ, la première fois on est arrivés, ils m'ont dit : « Ça va se faire cette maison de retraite, Monsieur Belmekki ? On vous attend au tournant. » Aujourd'hui, c'est : « Quand est-ce que ça démarre les travaux ? » On peut dire qu'on a un taux d'adhésion qui a été multiplié par un facteur à deux chiffres.

Mais encore une fois, le Conseil des résidents que je réunis une fois par mois, on a un Conseil des résidents qui tourne, des fois ils sont 10, des fois ils sont 15, ils viennent, dans un anglicisme, *challenger* le projet. L'architecte est venu présenter le projet devant eux, ils l'ont bombardé de questions. Plein de gens sont passés parce qu'il s'agit de leur projet. On a toujours tenu à les mettre au centre, et voilà.

Donc, par rapport aux services, et vous avez évoqué effectivement d'autres travaux dont je n'avais pas... en tout cas – et c'est normal, je ne suis pas bezonnais, je ne connais pas tous les travaux sur la ville –, mais l'histoire des deux services que nous allons rapatrier va faire l'objet d'un travail en parallèle. Il y a les travaux mais il y a un travail en parallèle d'accompagnement de ces deux services dans leur arrivée dans les locaux à horizon deuxième semestre 2025. Donc tous ces travaux, parce qu'on est sur un projet complexe, sont accompagnés, mais nous prenons toujours le temps en tout cas de faire en sorte qu'il n'y ait pas de décrochage entre ce qu'ont voulu les résidents et ce qui sortira à la sortie. Enfin, ce qui sortira à la fin, pardon.

Et puis qui va gérer le restaurant, je laisserai peut-être Madame Jouanno ou Madame Aouchiche, et puis je crois... Comment ça se passe pour les résidents ? Ça se passe plutôt pas mal.

**Mme la Maire** : Sur la question de la restauration, mais je laisserai peut-être Madame Jouanno compléter ou Madame Aouchiche plus en détail sur ce sujet-là, nous avons donné une orientation parce qu'à travers les concertations... Je vous remercie Monsieur Belmekki d'avoir insisté sur les

concertations parce qu'il paraît qu'on ne fait pas assez de concertation. ~~Et, on ne peut pas dire qu'on~~ n'en a pas fait. C'est une concertation qui a été vraiment bien menée, approfondie, sur une longue période. Il y a eu même, pas plus tard qu'aux dernières fêtes de Noël, sur le site, une exposition de leurs panneaux de travail pour la concertation, etc., donc on a pu voir un petit peu le travail des résidents.

Parmi les remontées, il y avait une remontée déjà plus ancienne, mais aussi parmi résidents c'était sur la qualité des repas qui leur étaient fournis. Ce que je veux dire sur la qualité des repas : pas que les repas n'étaient pas bons, c'est qu'ils n'étaient pas adaptés. On est face à un public senior. Quand vous leur donnez une côtelette grillée, etc., c'est un peu plus compliqué quand vous avez un dentier. Il y a des problématiques de dents, etc. Quand vous avez un régime sans sel, c'est plus compliqué d'avoir des repas faits en cuisine centrale puisque les repas aujourd'hui qui sont servis à la résidence Péronnet, ce sont les repas produits par la cuisine centrale mais qui sont les mêmes repas produits dans nos cantines scolaires ou pour le personnel municipal. Donc il n'y a pas de repas qui travaille sur l'équilibre alimentaire dédié aux seniors, que ce soit sur la matière qu'ils peuvent manger, sa composition ou bien son côté nutritionnel par rapport à des indications médicales sur le sucre, sur le sel, etc., ou parfois effectivement comme je vous l'ai dit une viande un peu trop dure, c'est plus compliqué à manger, etc.

Donc nous avons fait remonter ces difficultés. Nous avons demandé au service de réfléchir. Pour le moment il n'y a pas encore de choix ou de décisions qui ont été actés mais le service travaille pour voir si on peut identifier des prestataires qui peuvent répondre à une offre alimentaire plus adaptée aux seniors. Voilà.

De là, n'allez pas encore faire une énième politique pour dire qu'on ferme la cuisine centrale puisque non, on ne ferme pas la cuisine centrale. On l'agrandit. On est même en train d'y travailler avec l'agglomération sur des projets pour maintenir une cuisine centrale sur du plus long terme avec une fabrication de repas, en intégrant tout ce qui est le circuit court, le bio, etc. Donc vraiment, qu'on arrête avec... quand on parle d'un projet, qu'on arrête sur un projet de fermeture.

Cette cuisine centrale, on en a besoin, et sur les repas si demain on avance sur le projet Péronnet, les 150 repas ou les 200 repas qu'on va gagner, ils seront juste remplacés par l'augmentation des effectifs scolaires puisque nous avons aussi un besoin de production de repas aujourd'hui en cuisine centrale très important. Donc non, la cuisine centrale ne fermera pas. Oui, on travaille sur un projet alimentaire à destination des seniors qui soit plus adapté. Madame Jouanno, est-ce que vous souhaitez compléter ou Madame Aouchiche, pardon ?

**Mme Aouchiche :** Écoutez, Madame la Maire, vous avez été très précise sur tous les éléments que vous avez apportés. Je voudrais juste rappeler qu'effectivement la restauration des aînés, comme le rappelait Madame Noël, qui va être ouverte sur la ville, était déjà ouverte sur la ville et était une possibilité offerte aux seniors bezonnais, c'est-à-dire de venir prendre leurs repas sur la résidence. C'est un service qui se poursuit. Ce n'est pas une nouveauté. Et comme vous l'avez rappelé, effectivement les enjeux de cette population d'aînés qui a des besoins spécifiques et particuliers, il faut qu'on puisse y répondre et c'est la réflexion que le service est en train de voir pour pouvoir trouver une solution adaptée et adéquate. Merci.

**Mme Jouanno :** Juste pour compléter sur les repas, effectivement on réfléchit sur un marché public y compris pour emmener dans cette histoire le portage de repas à domicile qui s'adresse à des personnes qui sont pour un certain nombre d'entre elles dans l'incapacité de se faire à manger ou d'aller faire ses courses. Donc l'idée, c'est aussi de profiter de cette nouvelle façon de travailler pour étendre un petit peu le service, y compris sur des repas, des collations pour le soir. Parce qu'on sait qu'aujourd'hui on répond à un besoin uniquement les midis de la semaine, or il y a des besoins effectivement pour certains pour le soir, voire pour le week-end. Donc en travaillant de cette nouvelle façon, ça va nous permettre d'améliorer le service en étant plus adaptés aux besoins de nos seniors.

**Mme la Maire :** Merci effectivement de nous rappeler cet élément-là. C'est d'étendre le service, en

réalité, aussi.

Il y avait une question sur comment va se passer le déménagement entre le CMS, la durée des travaux, etc. On est à peu près sur des durées comparables de 24 mois de travaux. Chaque chantier va démarrer à peu près à la même période, peut-être avec un léger décalage. Mais de toute façon, in fine ça ne change rien puisque les services qui doivent aller dans la résidence autonomie iront au moment où le bâtiment sera prêt à les accueillir. En attendant, la situation ne change pas pour eux. Ils sont dans leur bâtiment initial, notamment l'actuel Centre Municipal de Santé. Et le Centre Municipal de Santé si entre-temps il a déménagé, de toute façon il reste encore d'autres services, la PMI, je vous le rappelle, et donc le service éventuellement du SSIAD ou du SAAD qui sont sur place. Le SSIAD, pardon, parce que le SAAD est ailleurs. Donc, du coup, ils déménageront au moment venu. Le centre de santé tel quel aujourd'hui, il n'est pas prévu de le fermer aussi vite, comme vous semblez le dire. Il n'y a rien qui les pousse en tout cas à partir. Je ne vois pas où est la difficulté dans ces questions de déménagement.

Là aussi j'en profite : il y a un projet de Centre de Santé Municipal. J'en profite pour dire qu'il est municipal, il n'est pas privé. Là aussi, on a le droit à toutes sortes de rumeurs folles. Et non, on ne va pas avoir un bâtiment construit à la place du Centre Municipal de Santé. Aujourd'hui, à l'heure actuelle, il n'y a aucun projet et il y a même des services qui sont censés y rester puisque la PMI occupe aujourd'hui ces locaux. Est-ce qu'on a répondu je crois à toutes les questions ? Je crois que oui.

Je vous propose qu'on reprenne notre sujet avec les différents points à l'ordre du jour du Conseil municipal et donc de mettre fin à cette interruption de séance. Merci à Monsieur Belmekki et au service, et à très bientôt.

*La séance est reprise.*

#### Dossier n° 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2023

**Mme la Maire :** Donc nous allons reprendre le dossier numéro 1 qui était l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2023. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Gibert.

**M. Gibert :** Oui, j'ai trois petites remarques à faire. C'est deux remarques de forme et une remarque de vote.

La remarque de forme c'est sur le dossier 3. On me fait dire dans ce compte rendu : « c'est-à-dire qu'on voit bien que 10 000 millions d'euros d'écart sur un budget de 60 millions ». Ce n'est pas « 10 000 millions », c'est « 10 millions » que j'ai dit. Voilà. Il y a trois zéros en trop. Sinon ça n'a aucun sens.

Remarque du même ordre sur le dossier 4, je dis : « 14 800 millions ou 900 000 euros », et non pas 14 000 800 euros. C'est une petite précision. Ce n'est pas très grave mais c'est juste pour que le compte rendu ressemble à quelque chose.

Et puis sur le dossier 11, sur les votes il est indiqué que Monsieur Gibert, Madame Noël et Monsieur Lolo se sont abstenus. Le dossier 11 est le dossier sur lequel vous m'avez injurié, Madame la Maire, ce qui a suscité mon départ. Et pendant que vous votiez j'étais en train de me faire agresser par votre directeur de cabinet, rappelez-vous. Donc je n'ai pas pu m'abstenir sur ce dossier ni mes collègues puisque nous étions dehors. Nous n'avons pas pris part au vote, ce n'est pas tout à fait la même chose.

**Mme la Maire :** Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame Noël, s'il vous plaît.

**Mme Noël :** Alors, dans ce PV il est fait état d'injures qui ont été proférées à l'égard de Monsieur Gibert et à des événements qu'on pourrait qualifier de graves, voire très graves. En effet, plusieurs témoins, des élus et des pseudo-élus dont je fais partie, ont été témoins de l'agression par votre directeur de cabinet sur la personne d'Arnaud Gibert, conseiller municipal. Ce sont des actes extrêmement graves.

Monsieur Cloots, pour ne pas le citer, avait plusieurs mois auparavant tenté d'intimider déjà physiquement Monsieur Faravel, conseiller municipal lui aussi, et n'avait pu aller plus loin car il avait été retenu par des élus de votre propre majorité, là aussi devant témoins. Une main courante a été enregistrée. Depuis, une plainte a été déposée par Monsieur Gibert avec l'appui d'un médecin légiste.

Je souhaiterais donc connaître les dispositions que vous avez prises à la suite de ce dernier épisode relaté dans le PV. Avez-vous reçu et entendu votre directeur de cabinet sur les faits qui lui sont reprochés ? Avez-vous pris des nouvelles de Monsieur Gibert et de son état de choc après avoir subi une agression dans l'exercice de sa fonction d'élu ? Avez-vous pris position de manière plus responsable que de balayer d'un revers de main ces actes indéfendables ? Qu'avez-vous mis en place afin de garantir la sécurité des élus de l'opposition comme de la majorité, afin que nous puissions exercer nos mandats respectifs sans craindre de subir des intimidations ou de recevoir des menaces hier, demain peut-être des coups de la part de votre entourage ? Si vous le souhaitez je peux relire toutes les questions.

**Mme la Maire :** Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ?

Le Conseil municipal ne peut répondre que sur les sujets qui sont à l'ordre du jour. Là, est-ce que vous aviez une remarque à faire sur le compte rendu, Madame Noël ? Visiblement, non.

Deuxièmement, ce qui se passe à l'extérieur de ce Conseil municipal, ça ne regarde pas le Conseil municipal.

Troisième chose, un rappel au public : je vous rappelle que le public est censé rester silencieux. Je vous remercie de respecter cette règle-là.

Troisième chose : moi, ce qui se passe à l'extérieur ne regarde pas le Conseil municipal. Mettez en place toutes les mesures que vous souhaitez avec tous les médecins légistes que vous souhaitez. Au bout d'un moment, ça frôle le ridicule et moi je m'arrêterai là parce que je crois qu'aujourd'hui les Bezonnais sont présents pour constater aussi à un moment donné le manque de respect de la part des élus d'opposition à mon égard et les propos irrespectueux qui ont été tenus à mon égard par Monsieur Gibert ce jour-là. Donc je m'arrêterai là sur les polémiques. De toute façon vous aimez monter la polémique en neige comme les œufs en neige, très bien. Faites vos propres meringues, mais restez dehors sur le trottoir. Donc nous, on va passer à l'approbation du vote.

**Mme la Maire :** Ça ce n'est pas de la provocation, ça c'est du respect de la part de Madame Noël. Voilà.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Alors, c'est le dernier rappel. Si je dois subir des injures comme le mot « pitoyable » qui vient d'être dit par Monsieur Leduey... D'accord, c'est une injure, c'est la dernière fois sinon je ferme le Conseil municipal et j'appellerai la police municipale pour sortir Monsieur Leduey. Je vous le dis. Il y a des règles, il y a du respect. C'est important de respecter les règles et le cadre de travail dans lequel nous travaillons. Et ce n'est pas un bon exemple que l'on donne ce soir à la jeunesse bezonnaise qui vient ici regarder comment se passe la vie démocratique. Si vous considérez que l'injure et s'injurier, c'est une façon de s'exprimer, je ne crois pas que ce soit un bon exemple que l'on donne à ces jeunes qui viennent du Club de prévention aujourd'hui regarder notre séance. Merci.

Dernier rappel, à la prochaine vous êtes dehors, Monsieur Leduey.

### *Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Appelez la police municipale s'il vous plaît. Voilà. On va passer au vote. Qui s'abstient ? Monsieur Dehulster, Madame Stenström, Monsieur Roullier, Monsieur Gibert, Monsieur Lolo, Monsieur Faravel. Ça, c'est qui vote contre, pardon, j'ai dit ? Non, qui s'abstient. Qui vote contre ? Madame Noël vote contre. Qui vote pour ? Vote à la majorité. Je vous remercie.

### **Le Conseil Municipal,**

#### **A la majorité des votes exprimés**

**Nombre de voix contre : 2**

**M. KRSTIC, Mme NOEL**

**Nombre d'abstentions : 9**

**M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVAL, M. ROULLIER, M. LOLO, Mme CHASSANG**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2023, ci-annexé.

### Dossier n° 2 - Budget Ville 2023 – décision modificative numéro 1

**Mme la Maire :** Dossier numéro 2, budget de la Ville 2023, il s'agit d'une décision modificative numéro 1. Madame Beltaief va nous présenter les éléments de modification de ce budget.

**Mme Beltaief :** Merci Madame la Maire. Suite à l'adoption par le Conseil municipal du 6 avril dernier du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023, des modifications du budget sont nécessaires et doivent être approuvées dans le cadre d'une décision modificative. Cette décision modificative est présentée conformément aux dispositions du CGCT, et elle a pour objectif au budget primitif d'inscrire les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année. Donc ils nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Ces ajustements sont dus principalement à des facteurs totalement imprévisibles qui affectent significativement l'exercice 2023. Donc ceci résulte notamment des causes suivantes : tout d'abord nous avons les effets de l'inflation qui impactent de manière plus forte qu'initialement escompté la section de fonctionnement de la Ville. Ensuite, nous avons l'augmentation des taux de crédit qui se poursuit, affectant ainsi les charges financières. Enfin, nous avons les conséquences des émeutes du mois de juin, lesquelles ont malheureusement touché de nombreuses communes dont Bezons. Les dégâts évalués par les services sont estimés à 1,5 million d'euros. Des mesures d'urgence ont été prises par la municipalité pour sécuriser les personnes et les biens. La Ville a fait appel à une agence de sécurité afin de protéger le public et les agents et pour ouvrir l'hôtel de ville dans les meilleurs délais. Des travaux d'urgence et de mise à l'abri de certains équipements ont été également entrepris pour permettre la réouverture.

Nous avons aussi différentes mesures qui impactent les charges du personnel, à savoir l'augmentation du SMIC, l'augmentation du point d'indice, qui est intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Nous avons également l'augmentation de la participation des employeurs publics aux titres de transport et ce dès le 1<sup>er</sup> septembre à hauteur, de 75 %.

Alors, toutes ces mesures, certes nécessaires, que la majorité municipale approuve sur le fond, auraient quand même nécessité de la part de l'État une concertation avec les collectivités quant à leur date d'effet ainsi que sur une compensation qui soit équilibrée, alors même qu'elle intervient en fin des questions budgétaires.

La participation de la Ville au budget du CCAS, notamment son budget TPE, est augmentée pour amortir les effets de l'inflation. Le budget du TPE est augmenté également pour faire face à des dépenses supplémentaires. Et par ailleurs, le passage en M 57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui mobilise la direction des finances afin de fiabiliser les comptes et procéder à la régularisation comptable en lien avec le service de la DGFIP.

La fiabilisation et la mise à jour de l'actif implique des régularisations d'amortissements inscrites en dépenses de fonctionnement et la contrepartie en recettes d'investissement, et nous avons pour finir, suite à la réception en juin des notifications de la dotation globale de fonctionnement, du fonds de solidarité des communes et de la Région Île-de-France, les recettes de fonctionnement donc ajustées à la hausse. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme la Maire :** Merci Madame Beltaief. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Faravel.

**M. Faravel :** Merci Madame Menhaouara. Ce n'est pas une question. Je vais m'exprimer sur cette décision modificative numéro 1, ce budget supplémentaire.

D'abord pour faire quelques remarques. Évidemment, il fallait adapter le budget suite aux dégâts des émeutes et des dégradations lamentables qui ont été commises fin juin. Effectivement, il eût fallu que l'État accompagne un peu plus les collectivités dans l'application de la nécessaire augmentation du SMIC et du point d'indice. Néanmoins, j'aimerais corriger la façon dont Madame Beltaief a présenté ce budget supplémentaire sur quelques points.

Le premier, c'est que d'une certaine manière, la présentation qui a été faite, en le camouflant, valide ce que l'on vous raconte depuis longtemps. Premier exemple sur le CCAS. On vous l'a expliqué déjà l'année dernière puis cette année encore en débat d'orientations budgétaires et dans les écrits que nous avons publiés concernant le budget qui a été voté le 6 avril dernier en présence de la majorité – je vous rappelle que nous avons décidé de boycotter la séance en raison de la manière non démocratique dont sont gérés à peu près tous les Conseils municipaux. On vous avait expliqué que les Bezonnais étaient frappés par une situation sociale difficile qui s'aggravait de jour en jour, et que l'inflation allait s'aggraver. On vous avait expliqué qu'en 2022 le fait de baisser le budget du CCAS de 60 000 euros était une mauvaise chose, qu'évidemment un an après vous vous rendiez compte qu'il y avait eu des dégâts et qu'il fallait le relever de 50 000 euros. On vous expliquait qu'entre-temps la situation s'était dégradée et qu'il aurait fallu le relever plus. Vous le relevez aujourd'hui encore plus, tout simplement parce que vous n'avez pas voulu voir avant ce dont on vous avait prévenus.

Deuxièmement, l'augmentation que vous faites au budget du TPE, ce n'est pas parce qu'il y a des nouvelles dépenses, c'est parce que vous avez supprimé des recettes de subventions en refusant de reconduire le statut de scène d'intérêt national qui nous a coupés de subventions d'État, de la Région, etc., de la DRAC, bref. Aujourd'hui la Ville est obligée de payer plus pour ce qu'elle touchait autrefois en subventions.

Je terminerai sur une chose en disant que ce n'est pas la peine de nous expliquer que maintenant que la municipalité s'est rendu compte que la situation sociale dans la ville s'était dégradée et qu'elle augmente le CCAS, et que vous voyez, c'est une Ville de gauche et de solidarité ; parce que quand on ferme la régie de quartier comme c'est en train d'arriver qui était un des outils d'insertion dans la commune, je pense que l'on ne peut pas appeler ça la solidarité.

Dernière chose quand même : je pense que le fait qu'une maire, une première magistrate minimise des faits de violence, qu'ils soient dans la salle du Conseil ou à l'extérieur de la salle du Conseil, quand ils sont commis par son directeur de cabinet en fonction, sur un conseiller municipal en fonction, c'est peut-être ça, ce qui est scandaleux devant un jeune public.

**Mme la Maire :** Monsieur Lolo.

**M. Lolo :** Merci Madame la Maire. Une explication de vote pour mon groupe. Nous votons bien entendu contre cette délibération en cohérence avec le vote contre les orientations budgétaires, mais il y a également un point que j'aimerais éclaircir avec vous. J'espère que vous me donnerez des explications. C'est au niveau des charges nouvelles, les charges exceptionnelles nouvelles, la ligne 66111... Non, ce n'est pas 66111, 6712, c'est la page 16. 67, le compte bancaire c'est 67, et les charges exceptionnelles je ne sais pas si vous y êtes. Vous y êtes ? D'accord. Donc les 350 000 euros « demande de fiscalité », est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

**Mme la Maire :** Oui, merci. J'attendais la question.

**M. Lolo :** Et ensuite évidemment, les autres charges exceptionnelles de gestion.

**Mme la Maire :** Mais je pense que vous devriez commencer par poser la question à votre collègue de droite. Il a peut-être des explications à nous donner de quand il était adjoint à l'urbanisme.

**M. Lolo :** C'est le moment de nous la donner. Merci beaucoup !

**Mme la Maire :** C'est bien. C'est bien. C'est bien. Mais je ne voudrais pas trop le taquiner, j'aurais peur qu'il nous accuse de l'avoir agressé.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Je ne sais plus. Non, mais ce n'est pas grave. Ce n'est pas grave, j'ai compris sa question. Madame Aouchiche, on va répondre.

**Mme Aouchiche :** Merci Madame la Maire. Moi, je vais juste prendre le micro pour répondre par rapport au CCAS et à l'augmentation, la DM qui est demandée ici. C'est parce qu'en fait il y avait des frais d'électricité, de fluide, l'augmentation n'avait pas été assez anticipée. Donc c'est pour ça qu'on vient abonder le budget du CCAS pour pouvoir répondre...

*Intervention hors micro*

**Mme Aouchiche :** C'est parce qu'on avait déjà au niveau de la solidarité Monsieur Faravel aujourd'hui participant aux Commissions, aux différentes réponses qu'on peut apporter aux Bezonnais, à aucun moment on n'a refusé d'accorder une aide ou de répondre à un besoin. Alors effectivement ce ne sera jamais assez parce qu'il faut toujours faire plus, mais au niveau de la Ville et au niveau du budget on fait tout ce que les Bezonnais ont sollicité. On y répond positivement. Après, voilà.

Je voudrais aussi répondre, si Madame la Maire m'y autorise, concernant la demande sur la régie de quartier, en tout cas ce qui vient d'être mis en avant sur le fait que la mairie est responsable de ce qui est arrivé à la régie de quartier. On en est tous très désolés. Si je me permets de répondre, c'est parce qu'étant au PLIE, administratrice, j'ai pu suivre un petit peu ce qui s'est passé dernièrement. Il y a eu des difficultés au niveau de la régie de quartier qui ne datent pas d'aujourd'hui.

Il faut savoir que le contexte du COVID, le contexte de la fin des travaux du cœur de ville, que les problématiques rencontrées à ABH au niveau des finances ont fait qu'il y a certains marchés qui à un moment n'ont pas pu être renouvelés. La Ville, en concertation et en travail avec différents services comme le délégué du préfet...

*Intervention hors micro*

**Mme Aouchiche :** Pardon ? On n'a pas laissé couler. Non, absolument pas. On s'est rencontrés à plusieurs reprises avec les différents acteurs, les différents partenaires. La Ville a proposé de



renouveler les marchés. ABH dernièrement aussi a proposé d'autres marchés. Il y a eu des difficultés aussi internes au niveau de la régie de quartier et ça a été compliqué de pouvoir se positionner sur des marchés. Ils sont arrivés à un point où il y avait tellement de déficit, on est à plus de 140 000 euros, qu'il a été impossible de relever la situation malgré que tous les partenaires et les acteurs se soient mis autour de la table. On a à plusieurs reprises fait des réunions pour essayer de trouver des solutions. Ça n'a pas été possible et ce n'est pas de gaieté de cœur que les choses se sont passées, aussi bien pour la régie de quartier que pour la Ville que pour les différents acteurs.

Maintenant, aujourd'hui la cessation de paiement a été décidée par le Conseil d'administration – d'ailleurs il ne restait plus que la présidente au sein de ce Conseil d'administration depuis quelque temps. Eh bien ils ont décidé de faire une cessation de paiement parce qu'ils ne pouvaient plus gérer leur mission première qui est l'insertion, l'activité par l'insertion, répondre aussi au besoin. Donc il a été décidé de faire cette cessation. Il y a eu un jugement devant un tribunal qui a mis aussi des décisions et il a fallu que tout le monde fasse ce qu'il était nécessaire de faire pour arrêter entre guillemets l'hémorragie.

Mais il faut aussi savoir que la Ville prend, en tout cas a pris la réflexion de savoir ce qu'on faisait pour la Ville au niveau de l'insertion, et on est déjà en réflexion sur ce qu'on pourra reconstruire sur la Ville pour permettre de travailler dans de bonnes conditions à une structure d'insertion. Voilà. Donc la Ville, il faut savoir que dans une régie de quartier, une Ville, le bailleur, les partenaires locaux, etc., doivent effectivement apporter un soutien, ce qui a été fait, à la régie de quartier, mais la régie de quartier doit aussi être en capacité de pouvoir aller chercher des marchés privés. Ce qui n'a pas été possible aujourd'hui. On ne rejette la faute sur personne. Il y a eu des manquements et aujourd'hui il se passe ce qui se passe : il y a une cessation de paiement et du coup, le tribunal a statué sur la situation. Donc la Ville de Bezons n'est pas aujourd'hui responsable de ce qui se passe. Et on en est tout aussi désolés que les différentes personnes qui se sentent concernées par la situation. Merci.

#### *Intervention hors micro*

**Mme Aouchiche** : Si mon discours vous montre que je m'en lave les mains, c'est votre interprétation, Monsieur Faravel.

**Mme la Maire** : Juste quand même sur la situation de la régie de quartier, c'est quand même une association, une structure de type associatif qui est en déshérence depuis de nombreuses années, sans qu'il y ait à un moment donné une prise de conscience par une présidente qui est totalement démissionnaire depuis de nombreuses années. On a dû quand même la relancer à plusieurs reprises pour qu'elle puisse venir et échanger. Nous avons été alertés sur la situation et la déshérence de cette association par les services de la préfecture. Et on a quasiment insisté pour pouvoir réunir autour de la table les premières fois les responsables, notamment la présidente, et lui faire prendre conscience qu'elle était quand même présidente d'une structure qui n'était effectivement pas loin de la liquidation.

Je tiens juste à rappeler un point aussi. Elle avait un certain nombre de marchés liés effectivement à la fin du cœur de ville qui n'ont pas été anticipés, donc il n'y a pas eu un travail de prospection pour trouver d'autres marchés. La Ville n'avait pas forcément d'autres projets dans la construction, dans le BTP, à proposer justement du fait du moratoire sur l'urbanisme que nous avons mis en place.

AB Habitat, il y a eu des contrats qui ont été... AB Habitat avait mis un terme à des contrats sous l'ancienne présidence avec l'ancien directeur général. Donc la nouvelle présidente et le nouveau directeur général ont proposé avec la Ville de Bezons de retravailler sur des propositions de réalisation, mais malheureusement il était déjà trop tard parce que le déficit était beaucoup trop important.

#### *Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Monsieur le DGS me rappelle que le montant qui était proposé par AB Habitat, potentiel sur cette régie de quartier, était d'à peu près 90 000 euros. Donc si on cherche à essayer de

nous faire porter le chapeau, là encore une fois des errances des autres, que ce soit l'ancien président d'ABH ou l'ancien directeur général d'ABH qui a porté une désorganisation totale sur cette structure, je vous invite à aller prendre connaissance du rapport de l'ANCOLS qui est aujourd'hui en ligne. C'est important de le regarder. Voilà. Nettoyez d'abord devant chez vous avant de venir nous reprocher quoi que ce soit sur la gestion de ce projet-là.

La Ville de Bezons avait maintenu...

#### *Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Je ne suis pas sûre. Mais la Ville de Bezons avait maintenu l'ensemble des marchés puisque je vous rappelle que c'était la régie de quartier qui distribuait par exemple notre magazine municipal et la régie de quartier assure un certain nombre de services, et nous n'étions pas favorables à ce qu'il y ait une dissolution de cette association. C'est pour ça qu'on a tout fait pour les accompagner. Ce qui n'était pas correct, par contre, c'était de la part de la présidente : une fois qu'elle a pris la mesure du niveau catastrophique et des responsabilités qu'elle encourait à titre personnel, elle s'est précipitée d'enclencher la liquidation et elle nous a totalement plantés sur la distribution du magazine ou le fameux projet, le Mobicity sur le transport des seniors, etc. Ce qui a obligé les services à essayer de trouver des solutions d'urgence en attendant de trouver des solutions pérennes.

La Ville de Bezons, en lien avec le PLIE, sous le pilotage de Madame Aouchiche et la préfecture, travaille aujourd'hui à trouver à la fois des solutions pour les personnes qui étaient employées par les marchés d'insertion de la régie de quartier pour essayer de les réorienter, et d'apporter une nouvelle offre en matière d'insertion sociale localement. Donc non, la Ville de Bezons n'avait aucun intérêt, aucune volonté et elle n'a pas laissé faire, au contraire, puisqu'elle était la première pénalisée dans cette situation-là.

Par contre, malheureusement, on ne peut pas récupérer aussi facilement des années d'errance de gestion qui sont héritées plutôt de l'ancien système. Vous m'avez comprise.

Alors Monsieur Lolo, vous m'avez posé la question ce que c'est que ces 350 000 euros. Oui, on doit payer un contentieux, 350 000 euros à GRTgaz parce que sous le précédent mandat, l'urbanisme a autorisé la construction d'une clinique avec une conduite de gaz et cette construction n'était pas conforme à la réglementation. Et donc, ce qui nous oblige... GRT gaz a fait les travaux, et dans le cadre d'un contentieux nous oblige à rembourser 350 000 euros de travaux. Mais ne vous inquiétez pas, ce n'est pas le seul problème chaque fois qu'on récupère. Voilà, posez la question à l'ancien adjoint à l'urbanisme, il est peut-être au courant de ce sujet-là. On va passer au vote.

#### *Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** On va passer au vote, j'ai dit.

#### *Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Si, si, j'ai dit on va passer au vote. Ils sont conclus, on va passer au vote.

#### *Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Quand je dis on passe au vote, c'est qu'on conclut le débat.

#### *Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** J'ai dit qu'on passait au vote.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Je ne l'ai pas vue. Elle aurait dû se manifester de façon plus importante. Je ne l'ai pas vue. Nous allons passer au vote. De toute façon ne vous inquiétez pas, quand je ne vous donne pas la parole sur un dossier vous vous rattrapez sur le dossier suivant donc je sais que vous allez faire ça. Vous allez le faire, ne vous inquiétez pas.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Vous savez, on fait tellement de démocratie participative ailleurs que je me rattrape avec vous. Alors, donc...

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Exactement. Voilà.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Vous êtes toujours très charmant, Monsieur Gibert.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Monsieur Roullier. Qui vote contre ? Monsieur Faravel, Monsieur Lolo, Monsieur Gibert, Madame Stenström, Monsieur Dehulster. Qui vote pour ? Vote à la majorité, merci.

**Le Conseil Municipal,**

**A la majorité des votes exprimés**

**Nombre de voix contre : 9**

**M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVEL, Mme NOEL, M. LOLO**

**Nombre d'abstentions : 2**

**M. ROULLIER, Mme CHASSANG**

**ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget de la Ville pour l'exercice 2023, dont les crédits sont établis par chapitre, tels qu'annexés, et qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 620 083€

- Investissement : 1 311 421€

**Dossier n° 3 - Désignation d'un référent déontologue**

**Mme la Maire :** Alors, dossier 3, désignation d'un référent déontologue. Vous savez, dans le cadre d'une loi qui date du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, à la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, elle a introduit le droit pour chaque élu de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de cette charte.

Ainsi le Conseil communautaire, parce qu'on le fait en lien avec l'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, il a adopté par délibération la désignation de Madame Chantal Descours-Gatin qui est magistrate honoraire au tribunal administratif de Versailles comme référente déontologue des élus, qui pourrait être mutualisée entre donc l'Agglomération et les communes du territoire qui auront pris les délibérations concordantes comme ça vous est proposé ce soir.

Donc il vous est proposé au Conseil municipal de désigner cette même personne comme référente déontologue. Je ne reviens pas sur le détail mais vous avez compris à quoi sert un déontologue ou un référent déontologue : si des élus ont des questions en lien avec l'application de leur mandat et qu'ils ne se sentent pas à l'aise sur une question, ils peuvent demander un avis au déontologue. Le déontologue sera rémunéré 80 euros par dossier à la charge de la collectivité dans laquelle l' élu demandeur est élu. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Faravel.

Je ne vous ai pas vu, Monsieur Gibert.

**M. Faravel** : Ce n'est pas une question. Je voterai pour, en cohérence avec mon vote au Conseil communautaire. Je rappelle que ce n'est pas uniquement... la référente déontologue, ce n'est pas uniquement pour consulter sur son cas si on se pose des questions, mais c'est aussi pour consulter sur ce que font les autres, et vu comment ça se passe ici à Bezons je pense que ça va commencer à nous coûter cher.

**Mme la Maire** : Faites-vous plaisir, Monsieur Faravel. Monsieur Gibert, vous avez demandé la parole, allez-y.

**M. Gibert** : Tout à fait, merci Madame la Maire. Alors juste, avant de venir sur ce dossier, comme vous me l'avez suggéré, je regrette que des questions qui ont été posées par Monsieur Lolo ou d'autres questions que je voulais poser sur des lignes budgétaires à 1 million et quelques, 1 100 000, etc., n'aient pu être posées par autocratie de la maire qui a décidé de couper la parole contrairement au règlement intérieur du Conseil municipal, et de ne pas donner la parole aux élus qui la demandaient. Je le regrette.

Je viens sur le dossier de la désignation d'un référent déontologue. Très bien. Je ne vais pas reprendre les propos de Monsieur Faravel. Je vais juste indiquer à nos collègues de la majorité comme de l'opposition – parce que je sais que nous ne sommes pas les seuls dans l'opposition à subir ce que nous subissons ici –, leur indiquer qu'il existe aussi une association qui est l'Union Nationale des Élus Locaux, l'UNEL, qui a sorti et qui a écrit au président de la République un courrier signé par 300 élus locaux qui s'intitule « La démocratie locale menacée par des maires autocrates », et dans ce courrier on peut lire des choses comme : « Dans un grand nombre de communautés, des maires inexpérimentés, peu scrupuleux ou grisés par le pouvoir se permettent une lecture de la démocratie toute relative qui s'apparente à une autocratie. » Ça dure quatre pages, c'est assez rapide. Je vous encourage à aller sur le site de l'UNEL ou à chercher ce courrier sur Internet. Je me ferai un plaisir de vous l'envoyer si vous ne le trouvez pas. Ils ont interpellé le président de la République, parce qu'on a vraiment l'impression que ce courrier parle de Bezons – mais non, il parle malheureusement d'autres Villes. Donc vous n'êtes pas la seule, Madame Menhaouara, malheureusement, à avoir mis en place un système autocratique dans lequel les élus de l'opposition n'ont pas la parole, et les élus de la majorité sont également maltraités, comme certains nous le disent.

**Mme la Maire** : D'accord. D'autres remarques ? Non ? On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**DÉSIGNE** Madame Chantal DESCOURS-GATIN, magistrate honoraire au Tribunal administratif de Versailles, en qualité de référente déontologue des élu.e.s de la commune de Bezons.

**ACCEPTE** que la référente déontologue des élu.e.s de la commune soit mutualisée entre la CASGBS et les communes du territoire qui auront pris des délibérations concordantes.

**PRÉCISE** que la référente déontologue des élu.e.s de la commune est désignée jusqu'au renouvellement intégral du Conseil municipal prévu en 2026.

**INDIQUE** que la référente déontologue disposera des moyens matériels suivants :

- Une boîte de réception avec messagerie dotée d'une adresse propre ;
- Un bureau au sein de la commune qui pourra être utilisée ponctuellement et à la demande, sans que celui-ci ne lui soit attribué.

**PRÉCISE** qu'elle sera saisie selon les modalités suivantes :

- L'élu.e intéressé.e saisit la référente déontologue par courriel à l'adresse qui sera communiquée ultérieurement ;
- Sa demande d'avis doit être précise et motivée et peut être accompagnée de documents dont la communication est sous la responsabilité du demandeur.

**INDIQUE** que les avis sont rendus dans un délai raisonnable et qu'ils sont confidentiels et adressés par réponse au courriel au seul demandeur.

**FIXE** sa rémunération à 80 euros par dossier, mis à la charge de la Ville.

**SPÉCIFIE** qu'elle sera remboursée de ses frais de transport, sur fourniture de justificatifs, par la Ville.

#### Dossier n° 4 - Remplacement d'un élu au sein de la Mission locale Argenteuil-Bezons

**Mme la Maire :** Dossier 4, remplacement d'un élu au sein de la Mission locale Argenteuil-Bezons. Donc à la suite de la démission de Monsieur Kévin Harbonnier pour des raisons personnelles et professionnelles, je souhaite savoir d'abord : est-ce qu'il y a des candidatures ? Tu es à la Mission locale ? D'accord. Les élus qui siègent à la Mission locale sortent effectivement. Je ne sais pas s'il y a d'autres élus qui siègent à la Mission locale pour qu'ils ne puissent pas prendre part au vote. Voilà. Est-ce qu'il y a des candidatures, sachant que la majorité propose la candidature de Monsieur Danilson Lopès, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Monsieur Faravel ? J'ai dit Monsieur Faravel, on peut lui donner la parole ?

**M. Faravel :** Merci Madame Menhaouara. Ce serait bien quand même de savoir pourquoi Monsieur Harbonnier, dont on connaît l'implication jusqu'ici dans la Mission locale et son souhait ardent d'obtenir ce positionnement dans la Mission locale, qu'il la quitte.

Et par ailleurs, moi c'est un sujet qui m'intéresse beaucoup, c'est pour ça que je me porte candidat. Il y a une vingtaine d'années, j'ai été vice-président d'une Mission locale ailleurs dans le département. Je pense qu'au-delà des questions de majorité ou d'opposition, ça peut être utile à tout le monde.

**Mme la Maire :** Rappelez les élus, apparemment ils peuvent participer au vote. L'administration vient de me préciser ce point-là. C'est un vote de désignation donc il n'y a pas d'incompatibilité. Ils peuvent revenir. Écoutez, pourquoi Monsieur Harbonnier ? Ça le regarde, en fait, ça ne vous regarde pas. On n'est pas là pour évoquer les raisons de Monsieur Harbonnier. On est là pour traiter un sujet qui concerne la collectivité et sa bonne administration. Donc je ne sais pas quoi vous dire.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Ce n'est pas le point à l'ordre du jour, Monsieur Faravel. Le point à l'ordre du jour, c'est le remplacement d'un élu, c'est le vote, ce n'est pas écrit « Pourquoi Monsieur Harbonnier a démissionné ? ». Ce n'est pas le point à l'ordre du jour et ça le regarde. Bon, bref. Vous pouvez insister mais essayons de respecter quand même l'ordre du jour.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Donc, puisque nous avons donc deux candidatures, est-ce qu'on vote à bulletin secret ? Donc vous souhaitez un vote à bulletin secret ?

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** OK, donc il n'y a pas d'accord et pas d'unanimité à ce qu'on vote à l'unanimité à main levée et gagner du temps. Eh bien écoutez, on va voter à bulletin secret. Madame Stenström, vous avez une question ?

**Mme Stenström :** Oui, bonsoir. Juste une explication. Comme sur les votes précédents avec un vote avec des enveloppes et des bulletins à bulletin secret sur des questions nominatives, nous ne prendrons pas part à ce vote. Merci.

**Mme la Maire :** D'accord, très bien, merci.

Du coup, est-ce qu'on a le matériel préparé ? Il faut désigner deux assesseurs. Je vous propose Monsieur Harbonnier avec Madame Noël, ça vous va ? Je ne sais pas, les deux plus jeunes, c'est bien. Bon.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Vous ne voulez pas ?

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** C'est en lien avec le remplacement d'un élu ?

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Non, on ne parle pas de la Mission locale ni de son contenu ni de son truc. Le sujet il est précis, c'est le remplacement d'un élu. Donc moi, je ne suis pas là pour faire la popote.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Très bien. Abstenez-vous de poser des questions qui ne sont pas dans l'ordre du jour.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Très bien. Donc on sort le matériel. Voilà.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Vous savez, passer des heures et des heures... Chaque minute passée ici, elle coûte au contribuable.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Non, vous avez le droit de vous présenter mais on peut gagner du temps tellement en votant à main levée ! Vous voulez faire un vote à bulletin secret. Encore une fois, chaque minute passée, elle coûte au contribuable. Voilà.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Soyez un peu plus respectueux, ça coûtera moins au contribuable.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Ce que je vous propose, c'est qu'en attendant que l'administration prépare... et on revient, en attendant la préparation on revient sur le dossier précédent.

Dossier n° 5 - Avenant numéro 1 à la convention relative à la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'État

**Mme la Maire :** OK, donc dossier 6, cession d'un bien cadastré...

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Ah oui, pardon, excusez-moi. Dossier 5, avenant numéro 1 à la convention relative à la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'État. En fait, on avait déjà un certain nombre d'actes transmis qui étaient des actes réglementaires, budgétaires et relevant ou du droit ou de la commande publique. Là, on va étendre donc aux actes d'urbanisme, et donc c'est la télétransmission pour le contrôle de légalité. Donc vous avez un avenant à la convention. Rien d'autre. Est-ce que vous avez des questions ? Non ? Oui, allez-y Madame Noël.

**Mme Noël :** Merci. C'est juste une question de communication. Parce que nous, on sait qu'on peut voir les actes administratifs en passant par l'adresse qui nous fut donnée il y a quelque temps via un Conseil municipal, mais est-ce que là il y a quelque chose qui est prévu en termes de communication auprès de la population ? Parce que c'est quelque chose... Maintenant ils ne sont plus affichés aussi clairement, ou il faut les chercher. On a eu la situation lors des émeutes où ils étaient mis sur le côté. Là, tous les actes, on sait qu'ils existent et qu'ils ont été pris par vos soins ou vos services, mais personne ne sait où on les trouve. Donc est-ce que vous avez prévu, en termes de transparence, de communiquer par exemple sur l'*Info Bezons* ou je ne sais quoi, la possibilité à la population de voir ces actes ? S'il vous plaît.

**Mme la Maire :** Je pense que vous n'avez pas bien compris la délibération. Je vais la réexpliquer.

**Mme Noël :** Non, je n'ai peut-être pas bien compris, mais de façon générale...

**Mme la Maire :** Tous nos actes sont contrôlés par un service de la préfecture.

**Mme Noël :** Oui, mais je vous parle de comment on les voit, en fait.

**Mme la Maire :** Je vous donne l'explication, Madame Noël, puisque votre question montre que vous n'avez pas compris la délibération, donc je vais vous la réexpliquer. Donc tous nos actes sont transmis à un service de la préfecture qui s'appelle le service du contrôle de légalité. Ils sont transmis par méthode numérique et aujourd'hui les actes d'urbanisme n'étaient pas transmis par cette voie-là.

Donc ça n'a rien à voir avec l'affichage public qui est un affichage obligatoire.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Oui, donc ce n'est pas la même chose. On ne parlait pas de la même chose.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Oui mais Madame Noël, il faut poser des questions par rapport à l'ordre du jour, ça c'est d'abord une obligation, et, deux, quand vous mélangez les sujets je ne peux pas vous répondre de façon précise.

Donc votre question portait sur l'affichage public. L'affichage public se fait toujours sur les bâtiments municipaux ou les panneaux officiels, mais aussi sur les décisions de la maire. Donc il y a toute une procédure qui vous a été communiquée. Vous pouvez la redemander au service des affaires juridiques, il vous précisera comment on accède aux décisions ou actes qui relèvent de la décision de Madame la Maire.

Là, la délibération c'est juste : on va étendre le côté numérique sur les actes d'urbanisme. Voilà. Donc ça n'a rien à voir. Monsieur Gibert.

Je ne vous ai pas vu, je vais vous donner la parole, ne vous inquiétez pas.

**M. Gibert :** Une question rapide. En soi, il n'y a pas de sujet là-dessus évidemment. Dans les annexes de ce dossier, figure un document avec les coordonnées de Madame Abid qui, de ce que j'en sais, ne fait plus partie des effectifs de la collectivité. Je m'interroge : pourquoi cette annexe figure là ?

**Mme la Maire :** C'est une coquille. Ah, c'est une convention ancienne, d'accord.

**M. Gibert :** Il y a marqué « annexe à la note d'information budgétaire ».

**Mme la Maire :** Oui, mais c'est un avenant d'une convention ancienne.

**M. Gibert :** Donc l'annexe c'est la convention ancienne, ce n'est pas l'avenant ?

**Mme la Maire :** On vous a donné l'ensemble des documents, de ce que j'ai compris, avec notamment l'ancienne convention à laquelle on fait un avenant.

**M. Gibert :** D'accord. Merci.

**Mme la Maire :** OK. Monsieur Faravel.

**M. Faravel :** Je vais préciser, parce qu'on a bien compris qu'on élargissait les moyens de transmission à l'État de manière numérique, etc. Je pense que vous n'avez pas compris la question de Madame Noël.

**Mme la Maire :** Non, elle était hors sujet.

**M. Faravel :** Ah, d'accord ! En plus, on n'a même pas le droit... Juste, c'est une question qui peut intéresser...

**Mme la Maire :** J'ai répondu.

**M. Faravel :** Excusez-moi, non, vous n'avez pas répondu.

**Mme la Maire :** Si, j'ai répondu. J'ai dit : « Elle se rapproche du service juridique. »

**M. Faravel :** Non, vous n'avez pas compris sa question, excusez-moi. La question de Madame Noël, c'est comment les Bezonnais qui ont le droit d'accéder aux mêmes services numériques que



Madame Noël et les autres élus municipaux où on voit les décisions administratives de manière numérique...

**Mme la Maire :** Ça leur est accessible.

**M. Faravel :** Oui, ça leur est accessible, sauf que Madame Noël vous demandait s'il était prévu une communication un peu plus visible pour les Bezonnais afin qu'ils sachent où trouver ces trucs. Mais je pense que vous n'aviez pas compris la question.

**Mme la Maire :** Si un Bezonnais a un problème sur l'accès à la documentation, il contacte le service, et le service lui montrera comment on fait pour accéder à l'information.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Alors on va passer au vote.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'État, ci-annexé.

**AUTORISER** Madame la Maire à le signer ainsi que tous les actes ou documents y afférents.

Dossier n° 6 - Cession d'un bien cadastré AL n° 77, sis 13 boulevard du Général Delambre

**Mme la Maire :** Dossier 6, c'est la cession d'un bien cadastré AL numéro 77 au 13 boulevard du Général-Delambre. Il s'agit d'un bien, d'un dossier qu'on a déjà vu en Conseil municipal puisque c'était la déclaration d'un bien sans maître. Nous avons lancé justement la procédure de bien sans maître sur un pavillon en ruine qui était à cette adresse-là. C'est un pavillon qui jouxte l'usine Protec, l'usine dans laquelle il y a eu un grave incendie il y a deux ou trois ans, qui est je crois même un site Seveso, si je ne me trompe pas, où en tout cas il y a des produits chimiques.

Et donc il y a des problématiques de sécurisation du site, et donc le fait qu'on avait ce pavillon qui était régulièrement squatté, qui était en ruine, et donc il était souvent squatté avec des gens qui mettaient le feu à l'intérieur de façon hors cadre pour soit se réchauffer, soit faire des barbecues, etc. etc., donc ça crée à la fois beaucoup de nuisances mais aussi des problèmes de sécurité à la fois du site.

Donc nous avons mis en place cette procédure de bien sans maître qui s'est terminée, et donc la Ville est devenue officiellement propriétaire du terrain dans son domaine privé et donc la Ville a décidé, comme il était convenu dans le bon sens on va dire de la décision, d'élargir le périmètre de la société pour mettre en place des mesures de sécurité, on a fait estimer ce bien-là qui est estimé je crois à 38 000 euros au prix des Domaines, et nous avons donc décidé de le vendre à la société Protec à 80 000 euros, et donc voilà.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, merci.

## Le Conseil Municipal,

### A l'unanimité des votes exprimés

**DÉCIDE** de céder à la SCI du Général Delambre, représentant le Groupe PROTEC, le bien, libre de toute occupation, cadastré AL n°77, situé 13 boulevard du Général Delambre, au prix de 80 000 euros TTC, les frais d'actes notarié étant à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

**PRÉCISE** que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

#### Dossier n° 7 - Adhésion à l'association Centre-ville en mouvement

**Mme la Maire** : Dossier 7, adhésion à l'association Centre-ville en mouvement. Madame Paula Ferreira, si on peut présenter le dossier et peut-être qu'on passera au vote juste après ? Je ne sais pas, j'attends. D'accord.

**Mme Ferreira** : Merci Madame la Maire. Depuis plus de 15 ans, Centre-ville en mouvement est une association d'élus et de parlementaires qui travaille sur le renouveau des centres-villes. Elle s'est donné pour mission de fédérer l'ensemble des acteurs des centres-villes sur des sujets transversaux liés au bon fonctionnement des cœurs de ville en s'appuyant sur des véritables expertises.

Adhérer à cette association permettra à la Ville de Bezons d'intégrer le Réseau des centres-villes durables et de l'innovation dont sont membres aujourd'hui plus de 640 collectivités.

Les objectifs poursuivis par le réseau sont donc de décloisonner les actions menées en faveur des centres-villes, d'encourager un échange concret entre les différents acteurs au niveau national, de mettre l'innovation au cœur des projets du centre-ville, d'encourager les projets de gestion durable des centres-villes et de contribuer à la valorisation des initiatives locales en matière de dynamisation des centres-villes.

Le but de cette adhésion sera aussi de profiter d'une plate-forme d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur le sujet des centres-villes au sens large, dans une logique de développement durable. Les services municipaux pourront également participer à l'ensemble des séminaires organisés par cette association et bénéficier des données des observatoires nationaux sur le commerce, les mobilités ou encore l'environnement. Le montant de l'adhésion annuelle est de 1 000 euros TTC. Une proratisation est demandée pour l'année 2023. Merci.

**Mme la Maire** : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Faravel.

**M. Faravel** : Alors ce n'est pas une question, c'est une explication de vote. Avec Madame Prio que je représente ce soir, nous nous abstiendrons, non pas que le cœur de ville de Bezons, le centre-ville de Bezons n'ait pas besoin d'un accompagnement important, mais comment dire ? Notre commune, comme d'autres d'ailleurs, ont la fâcheuse tendance d'adhérer à tout un tas d'associations, de dispositifs où on file une petite cotisation, ce n'est pas bien cher, 1 000 euros pour une commune, OK, d'accord, mais où en réalité les conseillers municipaux ne voient jamais la réalité de ce qui est apporté par l'adhésion à ces structures, ou peu, et parfois même, excusez-moi, mais où les conseillers municipaux et les représentants de la ville ne vont même pas.

Donc, sur ce sujet-là, on s'abstiendra. On ne demande qu'à être convaincus l'année prochaine par un compte rendu, un rapport d'activité, un machin, que ça a été utile, et à ce moment-là on votera pour éventuellement le renouvellement de l'adhésion.

**Mme la Maire** : D'autres remarques ? Monsieur Gibert.

**M. Gibert** : Merci. Nous allons voter pour puisqu'il s'agit de faire un essai, mais il n'est pas dit dans la délibération que c'est pour un an je crois, et qu'il y a une clause de revoyure. Donc ça peut être intéressant d'insérer ça.

Ça peut être également intéressant, dans la suite de ce que vient de dire Monsieur Faravel, que la collectivité ait un rapport d'activité ou en tout cas qu'on puisse avoir un rapport de l'élu au commerce lors d'un prochain Conseil municipal sur ce qu'a porté cette adhésion, cette association à notre commune.

Et puis je profite de ce dossier pour poser une question puisque nous n'avons toujours pas d'organigramme de la municipalité : nous ne savons plus qui est en charge du commerce puisque ça a été un temps Madame Delalande, mais je crois qu'elle n'y est plus, d'après ce que j'ai su, donc ça bouge beaucoup et on ne sait plus qui est le responsable commerce au sein de la collectivité. Quand je dis « on », c'est nous les élus, et puis d'autres, les commerçants du marché ou les commerçants en ville également. On avait vu, oui, on avait vu des affichages sur certains commerces à un moment de Madame Delalande je crois, et puis elle a disparu. Donc si on pouvait avoir l'information, ce serait intéressant. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Il y a d'autres questions ? Non ? Sur l'organigramme donc, l'organigramme de la Ville vous a été envoyé sur vos adresses mail. Il n'y a que les directeurs par contre puisque vous n'avez pas à avoir accès en dessous. Le poste de manager de commerce est temporairement vide puisque la manager de commerce a fait l'objet d'une mutation d'un service à un autre. Elle a postulé sur un autre poste. Et donc, il y aura une procédure de recrutement en cours pour désigner un nouveau manager. La mutation a été faite je crois au 1<sup>er</sup> septembre donc c'est en cours. Voilà. Donc il n'y a rien d'extraordinaire, on est sur une vacance temporaire du poste, mais je crois que...

On passe au vote. Qui s'abstient ? Monsieur Faravel. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à la majorité, merci. Voilà.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**Nombre d'abstentions : 2**

**Mme PRIO, M. FARAVEL**

**APPROUVE** l'adhésion à l'association « Centre-Ville en Mouvement » (CMV) pour un montant annuel de 1000 € TTC.

**AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion et tout document afférent.

**PRÉCISE** que les crédits en résultant sont inscrits au budget communal.

Dossier n° 8 - Convention de partenariat pour la fourniture et la gestion de composteurs/lombricomposteurs

**Mme la Maire** : Dossier 8, convention de partenariat pour la fourniture et la gestion de composteurs et lombricomposteurs, par Madame Adeline Boudeau. Est-ce qu'on peut lui donner un micro s'il vous plaît ?

**Mme Boudeau** : Merci Madame la Maire. Dossier 8, convention de partenariat pour la fourniture et la gestion de composteurs/lombricomposteurs. Afin de réduire la quantité de déchets produits, le syndicat Azur s'est engagé dans la mise en œuvre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Dans ce cadre, la réduction, le tri à la source et la gestion de proximité des déchets organiques constitue une action prioritaire. Parmi les actions proposées figure la promotion du compostage des déchets biodégradables. Ainsi, la présente convention détermine les modalités de don et de gestion du matériel mis à disposition par le syndicat Azur aux structures souhaitant composter leurs déchets fermentescibles produits par leurs utilisateurs dans le cadre pédagogique ou dans une volonté de réduire leurs déchets.

Le syndicat s'engage donc à nous fournir 12 composteurs de bois de 800 litres ainsi que trois aérateurs à destination de la commune de Bezons. La convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à partir de la signature entre les parties.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à approuver la convention type de partenariat pour la fourniture et la gestion des composteurs/lombricomposteurs ci-annexée entre le syndicat Azur et la commune de Bezons, autoriser Madame la Maire à la signer ainsi que tous les actes et avenants du document y afférent. Merci beaucoup.

**Mme la Maire :** Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Faravel.

**M. Faravel :** C'est une initiative intéressante. Néanmoins, dans la convention ou plutôt dans le dossier de présentation, il manque un certain nombre d'éléments qui pourraient être utiles à nous-mêmes et aux Bezonnais qui nous écoutent. Donc 12 composteurs bois de 800 litres ainsi que trois aérateurs à destination de la commune de Bezons, OK, mais le plus important c'est de savoir où est-ce qu'ils vont être positionnés et qu'est-ce qu'on met en place pour que ça fonctionne correctement. Parce qu'il y a de nombreuses années, à Bezons, il y a eu une expérimentation qui a été faite avec un grand composteur, ça a été mal géré et c'était devenu, comment dire ça ? Je vais y aller brutalement, une benne à ordures qui puait, ce qui était dommage parce que ça nous a fait prendre du retard collectivement. Voilà.

De manière générale, parce que c'est une des choses que le groupe de gauche auquel j'appartiens au sein du Conseil communautaire porte, on pense aussi que l'Agglomération, la commune, ses partenaires comme Azur devraient permettre aux particuliers d'accéder à des composteurs individuels par foyer et on demande que ce soit de manière gratuite, voilà, pour qu'on puisse effectivement le plus possible engager une dynamique positive et qui permette de changer les esprits sur ce terrain-là. Voilà.

Je terminerai par une petite boutade : les arbres broyés sur le chantier du terrain de sport qui n'auraient pas dû l'être à côté du parc Bettencourt qui n'a pas pu être agrandi, vous les mettez aussi dans le composteur ?

**Mme Boudeau :** Monsieur Faravel, je vais vous répondre. Par rapport à vos questions, pour la quantité il faut savoir que du coup ça va concerner le cimetière et également les écoles qui le demandent et les écoles qui font déjà un potager pédagogique. Donc c'est dans la continuité tout simplement pédagogique des projets.

Donc, pour votre inquiétude par rapport au passé, c'est justement ce qu'on a mis en place avec Azur. Effectivement des fois il y a eu des projets sur la ville qui ont été mis en place, même au sein d'écoles, mais des fois malheureusement c'était porté, ces projets, par une personne ou deux, et puis après le projet s'échappait.

Aujourd'hui, on a la chance d'avoir notre syndicat qui propose à titre gratuit ces composteurs, et l'idée de la convention c'est aussi de responsabiliser les différentes équipes qui vont participer à entretenir également ce matériel et pour éviter justement qu'il y ait des abandons.

Donc voilà, ces composteurs-là vont être mis sur l'ensemble du territoire. Pour la suite, excusez-moi, est-ce que vous pouvez... ? Ah oui, les particuliers ont accès, il faut le savoir, aux composteurs par le syndicat. Malheureusement, je ne sais plus le tarif mais ce n'est pas gratuit. Mais je ne peux plus vous

redire le prix. Je pourrais me renseigner, voilà.

**M. Faravel** : Avec l'Agglo, justement c'est ce qui nous a amenés justement à voter contre quand ils ont proposé le dispositif, parce que pour certaines familles c'est prohibitif.

**Mme Boudeau** : Là-dessus malheureusement je vous rejoins, mais voilà.

**Mme la Maire** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**APPROUVE** la convention type de partenariat pour la fourniture et la gestion de composteurs / lombricomposteurs, ci-annexée, entre le syndicat AZUR et la commune de Bezons.

**AUTORISE** Madame la Maire à la signer ainsi que tous actes, avenants ou documents y afférents.

On revient sur le vote de la désignation du représentant de la Ville à la Mission locale. Donc deux assesseurs : Monsieur Harbonnier et Madame Noël, si vous êtes d'accord. Et on va me donner une feuille d'appel et on va essayer d'aller vite pour ne pas perdre trop de temps sur cette procédure de vote.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Pardon ? C'est sur souhait de chaque élu. Vous savez, nous on est démocratiques en interne. On a dit : « Qui souhaite être candidat ? » Monsieur Danilson s'est porté candidat et la majorité l'a soutenu. Donc voilà. Mais Madame Aouchiche effectivement vous remercie d'avoir pensé à elle. Donc l'ensemble de l'équipe a désigné, enfin a appuyé la candidature de Monsieur Danilson et donc on a un élu motivé qui y va... donc c'est tout. Il n'y a pas à chercher.

Et Madame Aouchiche est l'heureuse élue présidente du PLIE donc elle porte haut et fort les couleurs de Bezons au PLIE. Un autre sujet très important sur l'insertion.

Quand vous êtes prêts, vous me dites, pour qu'on puisse... C'est à moi. Ce qui serait bien, c'est que l'urne tourne et qu'on fasse tourner aussi le matériel. Ça ira beaucoup plus vite.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Oui, je ferai un appel nominal mais on fait passer. Donc vous distribuez le matériel, l'enveloppe.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Vous allez faire ça très très vite, vous allez voir, au pas de charge. Vous distribuez très rapidement les enveloppes et les bulletins et vous allez faire passer l'urne, on laisse du temps pour chaque élu soit d'aller dans un isolement, soit voilà, pensez aux pouvoirs, pour ceux qui ont un pouvoir, de prendre une double enveloppe pour ceux qui ont des pouvoirs, et puis après, quand vous passerez...

Vous avez deux isolements à votre disposition pour pouvoir vous isoler.

On a presque fini la distribution. Est-ce que tout le monde a deux bulletins, un bulletin blanc et une enveloppe ? Alors, les deux assesseurs je vous propose de reprendre l'urne. Je vous laisse le temps de préparer votre enveloppe d'abord. Je vais d'abord vous faire voter les deux premiers. Madame Noël, je crois que vous avez un pouvoir, je vous fais voter aussi avec votre pouvoir et comme ça vous pourrez faire après... le tour avec Monsieur Harbonnier. Oui.

Donc je fais voter Madame Noël ainsi que son pouvoir de Monsieur Krstic. Et je fais voter Monsieur Harbonnier. Voilà. Et après... Allez-y Madame Noël d'abord j'ai dit, ensuite Monsieur Krstic avec son pouvoir et Monsieur Harbonnier, et après vous prenez l'urne et vous commencez par Madame Vasic et vous tournez.

*L'appel est effectué*

**Mme la Maire :** J'ai quasiment tout le monde qui a voté sauf Monsieur Dehulster, Monsieur Ragenard, Madame Stenström et Monsieur Lesparre qui est absent. L'ensemble des élus ont bien voté puisque j'ai coché tout le monde. Je les laisse faire le dépouillement. Je vous propose de passer au dossier suivant.

Dossier 9, convention d'occupation temporaire du domaine public pour le remisage sur le domaine public de flottes de vélos à assistance électrique et en libre-service. Monsieur Christian Hoerner, si on peut lui donner un micro, s'il vous plaît ? Oui ?

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** On ne peut pas passer une présentation ? On ne peut pas gagner ce temps ? Bon, écoutez... bon. Attendons, alors. Dommage ! Bon, on est obligés d'attendre.

Nous avons donc 29 suffrages exprimés, deux votes blancs, 23 voix pour Monsieur Lopès et six voix pour Monsieur Faravel. Donc Monsieur Lopès est désigné par la majorité du Conseil municipal pour siéger au sein de la Mission locale.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**DÉCIDE** que le vote a lieu à bulletin secret.

**DÉSIGNE** Monsieur Danilson LOPES, en qualité de représentant titulaire au sein de l'association Mission Locale Argenteuil-Bezons, en remplacement de Monsieur Kévin HARBONNIER.

**CHARGE** Madame la Maire de notifier la présente délibération à l'association Mission Locale Argenteuil-Bezons.

Dossier n° 9 - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour le remisage sur le domaine public de flottes de vélos à assistance électrique en libre-service

**Mme la Maire :** Donc on passe au dossier 9, je vais donner la parole à Monsieur Hoerner pour présenter la délib. Merci.

**M. Hoerner :** Merci Madame la Maire. Le dossier 9 concerne une convention d'occupation temporaire du domaine public pour le remisage sur le domaine public de flottes de vélos à assistance électrique en libre-service.

Je dois préciser avant qu'il s'agit en fait d'une régularisation d'un fait qui est déjà établi puisque ces vélos sont en place depuis juillet de l'an dernier dans le cadre d'une convention entre l'Agglo et un partenaire qui est Tier Mobility.

Ici, il s'agit de finaliser la convention par une convention tripartite donc entre la Ville, l'Agglo et un tiers afin de pouvoir percevoir ce qui nous est dû, à savoir donc une redevance sur le chiffre d'affaires pour l'occupation temporaire de l'espace public. Donc je vais vous lire la convention.

« La Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine souhaite développer des alternatives à la voiture individuelle et souhaite proposer aux habitants et aux usagers du territoire des solutions de mobilité innovante. L'Agglo s'est donc engagée à développer une politique ambitieuse d'investissement en matière d'infrastructures cyclables. Avec son plan vélo voté en mai 2019, l'Agglo s'est dotée d'un schéma directeur cyclable visant à valoriser la pratique du vélo de manière efficace et sûre. Afin de faciliter la réalisation de trajets de courte distance sur son territoire ainsi que les rabattements du premier et du dernier kilomètre en complémentarité avec les réseaux de transports en commun, l'Agglo et la commune de Bezons souhaitent donc affecter des emplacements sur voirie pour permettre le stationnement du vélo à assistance électrique en libre-service sur plusieurs sites du territoire.

Ainsi, la présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'emplacements sur la voirie au profit de vélos à assistance électrique en libre-service appartenant à l'opérateur. L'occupation de la voie publique donnera lieu à l'acquittement par l'opérateur d'une redevance spécifique pour l'occupation temporaire du domaine public révisable chaque année sur la base d'une obligation de la part de l'opérateur de communiquer ses comptes annuels : une redevance de 0,1 % du chiffre d'affaires commercial si le service est déficitaire et une redevance de 1,5 % du chiffre d'affaires commercial si les comptes sont excédentaires, proratisé évidemment au nombre de vélos mis à disposition sur la commune de Bezons.

L'opérateur doit répondre aux critères exigés par l'Agglomération en signant la charte d'engagement relative au remisage de flottes de vélos à assistance électrique en libre-service sur le territoire de l'agglomération, et garantir de manière constante tout au long de son activité le respect de ces termes et conditions. L'occupation du domaine public se fera conformément à ladite charte. Pour la commune de Bezons, il est proposé le déploiement de 120 vélos répartis sur 127,5 mètres carrés. C'est le cas aujourd'hui, c'est l'existant.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le remisage sur domaine public de flottes de vélos à assistance électrique en libre-service et autoriser Madame la Maire à signer ladite convention ci-annexée ainsi que tout acte et avenant y afférent. Je vous remercie.

**Mme la Maire :** Merci Monsieur Hoerner. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Noël.

**Mme Noël :** Merci. Effectivement, l'été dernier on a vu fleurir au coin des rues un marquage au sol nous indiquant l'apparition de vélos de la marque Tier. Ça m'avait un peu surprise je pense comme beaucoup d'entre vous, et puis je me suis renseignée, et puis j'avais vu, j'avais su directement par les services de l'Agglo qu'on avait prêté l'espace public, nous Ville de Bezons, à titre d'expérimentation, ces espaces. Bon. Pourquoi pas ?

Mais pourquoi avec cette entreprise et pas une autre ? Vous me direz, ça s'est réglé à l'Agglo. OK. Toutefois, j'ai regardé le prix de ces vélos, le prix de leur utilisation. Savez-vous le prix que représentent 10 minutes de vélo Tier pour aller typiquement de Bezons à la gare de Houilles ? On est à peu près à plus de 2,30 euros les 10 minutes. Est-ce que vous trouvez que c'est un prix qui est accessible à notre population ? Première question. Sachant que c'est d'autant plus cher qu'un ticket de bus ordinaire, moi j'ai du mal quand même à voir l'intérêt.

Deuxième question : pourquoi avez-vous fait le choix – je n'ai pas d'avis, moi, mais sur uniquement la présence de vélos sachant qu'en plus, ordinairement cette entreprise propose aussi des trottinettes ? Donc ça, j'aimerais connaître les raisons parce qu'on voit parfois, lorsque c'est rangé correctement, ce qui n'est pas souvent le cas, les trottinettes sur les emplacements – malheureusement, elles ne sont jamais en état de fonctionner.

Et enfin, je pense que mes camarades ont des questions aussi à poser. L'intérêt, on a déjà eu Vélib' où ç'a été compliqué, etc. : qu'est-ce qu'on va faire, nous, Ville, pour donner ce principe, cette utilisation du vélo efficace en fait ? Je ne comprends pas, Madame Menhaouara, à 2,30 euros qu'est-ce que vous comptez faire ? Elle rigole. J'aime bien, je la fais rire !

**Mme la Maire** : Ne vous inquiétez pas, j'ai écouté votre question. Monsieur Gibert.

**M. Gibert** : Merci. Alors 2,30 euros, je ne sais pas si c'est acceptable ou abordable à notre population. Je sais que c'est hors de prix et que c'est un prix prohibitif quelle que soit la population, pour 10 minutes de vélo. Si tel est le tarif, je n'ai pas regardé moi les tarifs, mais si c'est ça, cela n'a aucun sens. Moi, j'ai deux questions.

La première c'est : pourquoi plus d'un an après on passe cette convention, alors que tous les marquages sont faits au sol ? Vous allez me dire : « C'est une expérimentation. », mais c'est bien de faire des expérimentations dans le cadre d'une convention aussi et pas complètement hors sol. Pourquoi on passe ça aujourd'hui et pourquoi on ne l'a pas passé lorsque le service a été mis en expérimentation ? Monsieur Hoerner a dit en juillet, mais dans votre – comment on appelle ça ? – bilan de mi-mandat, vous indiquez juin 2022. Bilan de mi-mandat d'ailleurs, on pourrait s'interroger : pour que de l'argent public finance votre propre popularité... puisqu'il ne s'agit pas que d'un bilan de réalisation. Il s'agit de faire le point par rapport à vos promesses de campagne, comme l'indique le petit logo « promesse tenue », « promesse tenue », « promesse tenue », à chaque page, un petit peu comme votre photo d'ailleurs à chaque page aussi.

Simplement, autre question sur les vélos, je reviens pour Monsieur Hoerner, pour bien comprendre le mécanisme de redevance que va payer la société à la Ville puisqu'il y a une redevance d'occupation du domaine public. Donc il nous est dit 1,5 % du chiffre d'affaires si les recettes sont excédentaires, proratisé au nombre de vélos mis à disposition de la commune de Bezons. Alors si on proratisé, ça sous-entend deux choses : qu'on sache combien de vélos on nous met à disposition – c'est dit, 120 vélos –, mais il faut aussi l'autre élément pour faire un prorata – c'est des maths, je suis désolé, ce n'est pas très amusant mais c'est comme ça –, il faut savoir combien il y a de vélos au total. Quand on fait un prorata temporis sur une année, on sait qu'on est sur 365 jours et on calcule le nombre de jours restants. Là, c'est 120 vélos sur combien ?

Parce qu'on ne va pas nous donner 1,5 % du chiffre d'affaires, d'après ce qui est écrit. On va nous donner 1,5 % du chiffre d'affaires proratisé au nombre de vélos mis à disposition de la commune de Bezons. Quelle est la flotte totale sur laquelle est proratisé ce volant de 120 vélos ? Et puis moi, je remarque que ces emplacements, on les voit un petit peu partout dans la ville. Il y en a 33 apparemment, d'après la délibération. Par contre, on voit de moins en moins de vélos dessus, donc qu'est-ce qui est garanti pour le réapprovisionnement des vélos puisque s'ils s'en vont et qu'ils ne reviennent jamais, personne n'utilisera le service ?

**Mme la Maire** : Monsieur Faravel.

**M. Faravel** : Oui, merci Madame Menhaouara. Alors effectivement, je ferai remarquer comme mes collègues que ce qui avait été mis en place l'année dernière c'est une expérimentation, donc on n'est pas dans le cadre d'une régularisation. Si c'est une expérimentation, aujourd'hui on passe à une convention pleine et entière. Ce n'est pas une régularisation, ou alors il y a quelque chose qui m'a échappé, peut-être.



Moi, je continue de penser comme Madame Noël que c'est une délibération qu'on a passée à l'Agglo, que l'Agglo a fait ça pour faire de l'affichage parce qu'il n'y a pas suffisamment ni sur l'Agglo ni sur Bezons d'ailleurs les voies cyclables suffisantes pour pouvoir circuler d'un point à l'autre au sein de l'Agglo je n'en parle pas, mais au sein de la commune évidemment en toute sécurité, et qu'effectivement, autant je vois un certain nombre de communes pour qui la population, si tant est qu'elle n'ait pas déjà plusieurs vélos dans son jardin et dans son annexe au fond du jardin avec le grand pavillon, a largement les moyens de dépenser pour plusieurs dizaines de minutes les sous qui vont avec, effectivement le coût du vélo pour une heure ou deux par un Bezonnais, ça va être prohibitif, et si on veut développer la pratique du vélo comme alternative à la voiture à Bezons au tarif où ça nous est proposé, enfin, je veux dire, on se tire une balle dans le pied.

Donc l'Agglomération a fait de l'affichage, une communication politique facile. La Ville de Bezons suit sans trop se poser de questions. C'est un manque d'esprit critique qu'on voit d'ailleurs régulièrement en Conseil communautaire de la part des représentants de la majorité de Bezons. Mais ça pose question. Comment dans d'autres collectivités ou dans d'autres communautés urbaines, communautés d'agglo, métropoles, tout ce que vous voulez, on arrive à faire baisser les tarifs de l'accès à ces vélos et de l'usage de ces vélos pour le grand public ? Les collectivités mettent de l'argent dans le cadre d'un syndicat où la collectivité, la commune paye directement, etc. Ce n'est pas le cas ici.

On nous dit ici que ce soir grosso modo le seul sujet, c'est de fixer la redevance pour l'utilisation de l'espace public, OK. Quel est l'argent, quelles sont les recettes qui sont attendues de cette redevance d'usage de l'espace public ? Et si c'est une somme qui est importante ou sérieuse, ne faudrait-il pas l'utiliser justement pour faire baisser le tarif ? Je pense que non parce qu'effectivement Monsieur Gibert vient d'expliquer que tout ça était pratisé. On ne sera pas grand-chose.

Donc moi, je pose juste une question. On est sur une politique d'affichage de l'Agglomération. On transpose à Bezons sans se poser la question de l'accès concret de notre population à ce service. Et par contre, il y a un truc qui n'est pas utilisé : nous sommes toujours membres du syndicat Vélib', je crois que c'est Madame Vasic qui nous y représente. Il y a quand même un sujet pour beaucoup de Bezonnais, qui est de savoir comment on se déplace en alternative à la voiture ou tram qui est saturé en direction de la Défense, et on pourrait négocier le fait que le service Vélib' s'étende parce que pour le coup il coûte moins cher. Alors, effectivement l'usage sur Bezons serait moins subventionné, l'usage sur Bezons serait moins subventionné à Bezons puisqu'on n'est pas membres de la Métropole, mais il y a quand même un sujet.

Donc on propose un service qui va coûter affreusement cher aux usagers bezonnais et qui ne va pas permettre le développement de l'usage du vélo. On n'a pas les voies cyclables développées pour accompagner ça. Il y a aussi le problème du fait que les marquages au sol, on ne voit pas de vélos dessus. C'est encore un sujet sur lequel il n'y a eu aucun travail critique de fait.

**Mme la Maire :** D'autres remarques ? Non ? On passe aux réponses et après au vote. Monsieur Hoerner, vous avez des éléments de réponse ?

**M. Hoerner :** J'ai quelques éléments, je n'ai pas toutes les réponses évidemment.

*Intervention hors micro*

**M. Hoerner :** Non, je n'ai pas toutes les réponses. Si je n'ai pas de réponse je n'ai pas de réponse, je ne vais pas les inventer. Sur les trottinettes effectivement, on a fait le choix l'an dernier de ne pas installer les trottinettes sur la commune. Il y a d'autres communes, je crois que Houilles les a installées. Ce n'est pas fermé. Justement on doit faire un bilan et voir si c'est une solution qui pourrait être disons adoptée sur Bezons sachant qu'il y a deux éléments quand même importants à prendre en compte, c'est le problème de sécurité, et le deuxième c'est le problème d'emplacement. Parce qu'aujourd'hui, les emplacements que l'on a mis pour ces 120 vélos sont sur des emprises qui ne gênent ni le stationnement, ni les piétons. Si on étend le nombre de vélos ou/et de trottinettes, on va se heurter à des problèmes réels de gestion juste logistique. Donc il faut en tenir compte. Sur le principe, pourquoi

pas ? C'est peut-être quelque chose qu'il faudra étudier suite justement au bilan de la première année.

Sur ce bilan, vous avez parlé des prix. Sur le prix, effectivement, qui est proposé, on pourra toujours discuter : est-ce que c'est cher, pas cher, etc. ? Sachant qu'il y a à côté du prix à la minute des forfaits, des abonnements. Aujourd'hui sur la première année, les chiffres qui nous ont été donnés, on est en moyenne à moins de 10 minutes d'utilisation par trajet. On n'a pas observé de gens qui pourraient utiliser les vélos pour une heure, deux heures, ce qui pourrait provoquer effectivement des prix assez importants.

Sur l'intérêt pour la Ville aujourd'hui, on est à à peu près un peu moins de 3 000 passagers, de 3 000 utilisateurs sachant que parmi ceux-ci on a à peu près 9 % qui sont dans du forfait ou de l'abonnement. Voilà à peu près les chiffres. C'est en augmentation. Sur l'année, oui, depuis le début de l'année. Ce n'est pas beaucoup. C'est une première expérimentation.

Sur la disparition des vélos, en fait le système il est très simple, c'est que tous les soirs les vélos sont ramassés, rechargés et replacés par la société. À ce jour, la société ne nous a indiqué aucune disparition de vélo et aucune dégradation. Il y en a eu quelques-unes, mais c'était à la marge. Il n'y a pas de souci de ce côté-là.

Alors j'ai parlé de régularisation. Peut-être que le mot n'est pas tout à fait juste. En fait, il s'agit de pouvoir clairement... alors la convention c'est exactement celle qui a été signée avec la Communauté d'agglo et il n'y a pas de changement sur le fond. Le seul je dirais intérêt de cette convention qu'on demande d'approuver ce soir, c'est de pouvoir justement bénéficier de la redevance. Je n'ai pas... Alors il faudra voir avec les services mais je n'ai pas le nombre de vélos sur l'ensemble de l'Agglo pour être tout à fait franc, donc le prorata exact je ne le connais pas. On pourra vous le communiquer, le chiffre on pourra vous le retrouver, il n'y a pas de souci, et on pourra faire le calcul. Pardon ?

Non, l'objet de la délibération c'est du principe et des pourcentages qui sont adoptés. Quel que soit le prorata...

#### *Intervention hors micro*

**M. Hoerner :** Oui, non mais d'accord, d'accord. Ensuite, sachant qu'il n'y a pas de coût pour la commune, on est bien clairs là-dessus.

#### *Intervention hors micro*

**M. Hoerner :** Il n'y a aucun coût pour la commune. C'est le problème, bon, OK. Qu'est-ce que j'avais noté comme question aussi ? Alors, on parle bien de vélos à assistance électrique. Vélib', c'est majoritairement ou exclusivement, je ne connais pas le détail, mais des vélos classiques, on va dire. Et je ne connais pas les prix des vélos à assistance électrique de Vélib'. Voilà ce que je voulais vous dire.

J'ai noté d'autres points. Je n'ai pas répondu à toutes vos questions ? Le choix de Tier Mobility, c'est un choix de l'Agglo qu'on avait validé l'an dernier, voilà. Je n'ai rien d'autre à ajouter. C'est une expérimentation. On commence à avoir des chiffres. On va donc pouvoir... On n'a pas eu d'année pleine encore mais on va pouvoir sur une année pleine voir quel est justement le chiffre d'affaires et, oui, quand j'ai parlé de juillet c'était de mémoire le 4 juillet parce qu'il y a une montée en charge et je crois que le 4 juillet c'est la date où on a atteint les 100 % d'installation. C'est pour ça que ça s'est étalé sur quelques mois donc effectivement essentiellement en juin, et je crois que le 4 juillet ç'a été la date où on a eu les dernières implémentations de vélos. On est arrivés à 100 % des 120 véhicules. Voilà.

**Mme la Maire :** Merci Monsieur Hoerner. Je vais conclure les débats. Juste pour rappeler deux points.

Le premier, si je vous rappelle que la compétence de mobilité c'est une compétence de

l'Agglomération. Donc c'est eux qui sont moteurs, c'est eux qui sont ceux qui poussent un certain nombre de sujets. Donc là-dessus, effectivement il était légitime et c'est normal qu'ils proposent un projet dont on était nous aussi intéressés à l'échelle de l'agglomération pour proposer un projet avec un porteur de projet, et en l'occurrence Tier.

Donc aujourd'hui, la qualité du service est plutôt bonne et le premier bilan qui a été fait de cette période d'expérimentation est tout à fait intéressant, et donc qui légitime la volonté de poursuivre par rapport à la possibilité donnée, que ce soit aux usagers de l'Agglo ou à l'ensemble des citoyens de l'agglomération ou aux Bezonnais une alternative aux transports, notamment aux transports comme la voiture, et de faire des trajets.

Moi, je trouve ça intéressant. Les Bezonnais, les 3 000 usagers sont principalement intéressés pour du trajet à 1,7 kilomètre en moyenne et pour une durée de 10 minutes. Donc on est à 2,30 euros. Le ticket de bus est à 2,10 euros, pas loin. On peut trouver ça effectivement excessif.

Maintenant, ça me permet aussi de faire le point et la liaison avec mon deuxième point : les amis, on parlait de Vélib', il fallait être dans la Grande métropole. Nous on était favorables pour y aller, dans la Grande métropole. Monsieur Faravel, Monsieur Gibert vous étiez dans une liste municipale qui a défendu le fait de ne pas aller dans la métropole du Grand Paris. Maintenant vous vous plaignez d'être dans une ville qui n'est pas très portée sur les questions sociales. Donc, oui, assumez. Voilà. Assumez. Assumez vos choix politiques. Nous on connaît les nôtres et on sait très bien ce qu'on a défendu.

On passe au vote.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Oui... allez, on passe au vote. Qui s'abstient ? Monsieur Faravel, Madame Stenström, Monsieur Dehulster, Monsieur Gibert, Monsieur Lolo.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Oui, qu'est-ce que vous voulez ! Ça, c'est abstention. Qui vote contre ? Madame Noël. OK. Qui vote pour ? Vote à la majorité plus Monsieur Roullier. Merci.

**Le Conseil Municipal,**

**A la majorité des votes exprimés**

**Nombre de voix contre : 2**

**M. KRSTIC, Mme NOEL**

**Nombre d'abstentions : 7**

**M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVEL, M. LOLO**

**APPROUVE** la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le remisage sur le domaine public de flottes de vélos à assistance électrique en libre-service.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention, ci-annexée, ainsi que tout acte ou avenant y afférent.

Dossier n° 10 - SEDIF – rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2022

**Mme la Maire :** Dossier 10, c'est un donner acte, c'est le rapport annuel sur les prix et la qualité du

service public dans le cadre de la délégation à travers le syndicat SEDIF. Donc vous avez le rapport, vous avez les données, c'est l'exercice 2022, comme chaque année. Sur le territoire communal, le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2023 abonnement inclus était en moyenne de 1,4710 hors taxes par mètre cube. Sur l'exercice, le SEDIF a assuré l'alimentation en eau potable de plus de 4 millions d'usagers sur 135 communes. Pour ce qui concerne la commune de Bezons, on a eu 1 776 349 mètres cubes qui ont été consommés en 2022 à destination de 5 039 abonnés. Donc c'est un bon acte. Voilà.

Vous avez des remarques ? Monsieur Gibert et Monsieur Faravel.

**M. Gibert :** Juste pour vous dire que vous racontez n'importe quoi. Il n'y a pas besoin d'être dans la Métropole pour avoir Vélib'. Nous avons Autolib' sans être dans la Métropole. Une fois encore, vous avancez des choses qui sont complètement fausses.

**Mme la Maire :** Les services me disent : « Non non, c'est une compétence optionnelle qui est réservée... »

**M. Gibert :** Nous étions dans Autolib' de la même manière.

**Mme la Maire :** Non, c'est deux régies différentes. Autolib' et Vélib', c'est deux régies différentes. Deux régies différentes avec deux fonctionnements différents.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Non, mais en fait vous assurez des informations... J'ose croire que l'administration connaît mieux que vous le dossier. Surtout que vous êtes administrateur, OK. Vous avez un administrateur derrière. Voilà. A priori, vous racontez n'importe quoi.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** D'accord. Bon.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** C'était en lien avec l'ordre du jour ? Parce qu'en fait, on était passés au SEDIF.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** D'accord. Si c'est en plus pour raconter des choses fausses, bon, très bien.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Vous êtes hors sujet, Monsieur Gibert. Monsieur Faravel.

**M. Faravel :** Oui, donc le SEDIF, je le redis chaque année : la position de notre groupe, c'est que nous sommes contre la politique qui est pratiquée par le SEDIF de fonctionner en délégation de service public à une grosse entreprise qui se sucre sur le dos des consommateurs d'eau et qui leur vend l'eau beaucoup plus cher que si c'était en régie publique. Donc comme chaque année, nous refuserons de prendre part au vote. Ne vous inquiétez pas pour l'administration, et la délibération sera marquée « abstention », mais c'est une prise de position politique. Nous refuserons de prendre part au vote sur le rapport.

**Mme la Maire :** Il n'y a pas de vote, c'est un donner acte.

**M. Faravel :** Nous refuserons de donner acte sur le rapport du SEDIF comme nous le faisons chaque année, jusqu'à ce que ça passe en régie publique et qu'il y ait un vrai débat sur le sujet au SEDIF.

**Mme la Maire :** D'autres remarques ? Non ? Il n'y a pas de vote.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le Syndicat des eaux d'île de France (SEDIF) pour l'exercice 2022.

Dossier n° 11 - Rapport d'activité 2022 de la société Agrivalseine énergie dans le cadre de l'exécution de la concession de service public relative au réseau de chaleur urbain

**Mme la Maire :** On passe au dossier 11. Dossier 11, c'est le rapport d'activité 2022 de la société Agrivalseine énergie dans le cadre de l'exécution de la concession de service public relative au réseau de chaleur urbain. Là, c'est un donner acte aussi je crois. Attendez, juste deux secondes. Donc en fait, pardon, excusez-moi. Oui, c'est un donner acte aussi.

Donc il s'agit de quoi ? Il s'agit donc de rappeler que le Conseil municipal avait donné un contrat de concession relatif à la création et à l'exploitation du réseau de chaleur urbain à la société Dalkia en 2019. Cette concession était conclue à compter de cette date de notification jusqu'au 31 juillet 2041, soit pour une durée ferme de 22 ans. Une société donc a été créée qui s'appelle Agrivalseine énergie, qui est dédiée à cette concession, et donc elle a un certain nombre de missions comme concevoir, financer et réaliser l'ensemble des ouvrages et équipements nécessaires au transport et à la distribution d'énergie calorifique, et d'exploiter l'ensemble des biens délégués.

Le réseau de chaleur de Bezons n'est pas alimenté directement par le centre de valorisation d'énergie du syndicat Azur dont la Ville est membre. Il est alimenté via les installations du réseau de chaleur urbain de la commune d'Argenteuil dont l'installation est concédée à la société Argeval et qui comprennent donc la chaufferie principale de la rue d'Angoumois, qui permet de servir l'ensemble des besoins des deux réseaux en complétant les besoins par d'autres sources d'énergie comme le gaz naturel, la chaufferie d'appoint de l'hôpital Victor-Dupouy et le réseau, jusqu'au point de livraison du réseau de chaleur urbain. Donc voilà.

Vous avez le rapport d'activité sur 2022. Les perspectives pour 2023, mais il y a eu une erreur dans le rapport qui est présenté par la société, on leur a demandé de corriger, c'est que le gymnase Coubertin a déjà fait l'objet d'un raccordement sur le bilan de 2022. Et puis, il y a l'ensemble des équipements publics qui ont été identifiés et qui restent donc à raccorder, ainsi que d'autres résidences notamment sur le bailleur AB Habitat.

Donc je sais qu'il y a des discussions en cours aujourd'hui avec Dalkia pour organiser ce déploiement, et nous, nos services ont travaillé par ailleurs sur les raccordements, notamment on a obtenu d'ailleurs 40 % de subventions sur le fonds vert pour organiser les raccordements sur le budget 2023 je crois ou 24, en tout cas 24 pardon, les demandes ont été faites en 23 pour le budget 24, et donc il y a un certain nombre de raccordements qui sont prévus. Voilà.

Après, écoutez, ce que je vous propose c'est de poser vos questions et on discutera. Monsieur Faravel et ensuite Monsieur Gibert.

**M. Faravel :** Oui, l'année dernière on était intervenus justement pour souligner le fait que la vente d'énergie à d'autres structures avait encouragé le recours au gaz naturel pour compléter les sources d'énergie, ce qui avait fini par alourdir la charge des usagers et des gens qui étaient chauffés, même si on a bien compris que la chaleur qui était dans le réseau de chaleur urbain de Bezons ne venait pas directement de l'usine Azur.

On continue à avoir le même système cette année. Même si le prix du gaz a largement baissé, en réalité, alors qu'on devrait tirer profit pour les foyers qui sont raccordés au réseau de chaleur urbain et avoir une baisse du prix du chauffage, on annule quasiment par ce réseau à des énergies complémentaires et non-équilibre avec Azur, on se retrouve à perdre l'intérêt de ce dispositif qui aurait dû être très profitable pour les foyers raccordés.

Et dans le rapport, on explique qu'il y a des problèmes de fuites et de rendement, et on aimerait savoir quelles sont les mesures qui seront prises pour résoudre ces fuites et pour améliorer le rendement. Dans tous les cas, en l'état notre groupe, comme sur le dossier précédent, refusera de prendre acte.

**Mme la Maire :** Merci. Monsieur Gibert.

**M. Gibert :** Oui, je rejoins ce qu'a dit Monsieur Faravel sur le recours au gaz. On sait que le réseau de chaleur, il est fortement impacté et les prix le montrent puisqu'on a les prix moyens de vente sur 2021 et 2022, on a des petits tableaux qui montrent que ça a considérablement augmenté. On peut corréliser ça avec le recours de plus en plus au gaz, qui du coup n'est pas du tout une énergie vertueuse comme peut l'être la valorisation de l'incinération des déchets.

Je profite de ça : juste, il y a un grand nombre de bâtiments municipaux ou autres qui sont dans la liste des bâtiments à raccorder. J'entends qu'il y a du travail en cours mais ce serait intéressant parce qu'on sait que plus il y a de logements raccordés et plus le coût est partagé.

Et puis je profite de ça pour revenir sur le dossier des vélos Tier tout à l'heure puisque Monsieur Hoerner a soulevé un point dont nous n'avions pas connaissance, et la parole n'a pas recirculé après sur le fait que les vélos étaient ramassés chaque jour pour être rechargés, donc je voulais savoir par quel type de véhicule ils sont ramassés, comment ça se passe. Donc on ramasse les vélos, on les emmène et on les ramène après, ça fait deux manutentions ? Ce serait peut-être plus simple de ramener des batteries pleines et juste d'échanger les batteries. Je ne sais pas comment ça marche parce qu'on n'a pas les informations.

Et dernier élément concernant l'environnement : il ne fait pas une chaleur de dingue aujourd'hui, je pense qu'on pourrait nous épargner la clim puisqu'il fait froid dans cette salle et... on ne peut pas la retirer. On va nous dire que c'est la faute de l'équipe précédente.

**Mme Boudeau :** Excusez-moi Monsieur Gibert, du coup c'est moi qui vais vous répondre pour compléter sur les vélos. Pas de souci. Juste sur la gestion de ces vélos, effectivement c'est un camion qui est entrepris par la société Tier donc c'est des ramassages qui se font et des batteries, pas des vélos. Et du coup, forcément les batteries sont remises très très régulièrement à jour.

Par contre, concernant les manquements des vélos... parce qu'on peut voir, des fois il y a des stations qui se font carrément vider, et d'autres comme devant chez moi par exemple qui sont pleines. Donc là, le camion ramasse également des vélos pour aller compléter les stations manquantes. La personne en fait a un émetteur GPS, il sait les manquements.

Pour le reste, je voulais revenir par contre sur les tarifs si Madame la Maire vous m'y autorisez, pour compléter, parce que je vous rejoignais totalement sur l'idée du fait qu'effectivement c'était un tarif quand même élevé. Par contre, il faut savoir qu'il y a des réductions jusqu'à 60 % et pour les allocataires de la CAF et pour des personnes qui sont non-allocataires mais qui ne payent pas d'impôts par exemple. Vous avez également les bénéficiaires de la CMU si je ne dis pas de bêtises, ou de l'AME, qui ont 60 % de réduction sur les tarifications. Et j'ai oublié également les personnes handicapées, parce qu'il faut savoir bien sûr qu'on n'est pas forcément que handicapé moteur, mais ceux qui disposent de la carte Mobilité inclusion invalidité bénéficient aussi de 60 %, et pour les étudiants c'est 25 % sur le tarif. C'était juste pour compléter. Voilà.

**Mme la Maire :** Merci Madame Boudeau, puisque pour rappel vous êtes suppléante sur l'instance à

l'Agglomération, c'est ça, qui gère ce sujet-là.

Revenons quand même au sujet qui nous intéresse sur le réseau de chaleur. Juste peut-être pour qu'on ait un ordre d'idée sur le prix du kilowattheure : sur le réseau de chaleur, aujourd'hui on est en moyenne sur 2022 à 119 euros hors taxes sur le kilowattheure. Le prix moyen pour les particuliers en France, on était à 140 euros hors taxes.

On a été accompagnés par un cabinet à la fois pour vérifier justement et valider les travaux en fait qui sont prévus sur les équipements publics, les raccordements, pour valider les coûts présentés, les diminutions de coûts ainsi que les réductions significatives de gaz à effet de serre. Et donc ils avaient mené le même travail sur d'autres structures voisines, donc on a des données qui nous sont communiquées ; par exemple sur le quartier de la Défense on est à 200 euros sur leur réseau de chaleur à eux. Sur la ville de Suresnes, on est à 170 euros. Donc on est très très compétitifs.

L'information que vous avez donnée comme quoi le syndicat Azur en tout cas l'année dernière ne donnait pas le maximum d'énergie pour pouvoir justement faire bénéficier le maximum des habitants, eh bien écoutez, moi ça m'avait intriguée, cette déclaration, parce que je n'avais pas le souvenir qu'il y avait ces problématiques-là donc j'avais voulu reconfirmer cette information avec le Conseil d'administration d'Azur et l'information est totalement fautive puisque le syndicat Azur donne le maximum de ses obligations contractuelles en matière d'énergie et il n'y avait pas de problématique à ce niveau-là.

Après, ça reste un contrat compliqué, ce contrat de concession. Il est comme tous les marchés publics passés précédemment, pas toujours faits comme on l'aurait fait nous par exemple, voilà, mais je m'arrêterai là parce que je n'ai pas envie de rentrer dans des polémiques. Donc oui, c'est un contrat pas simple aujourd'hui et je sais qu'il y a beaucoup de discussions qui sont en cours entre le service Azur et aussi AB Habitat et la Ville de Bezons avec Dalkia.

Juste peut-être vous donner les tarifs sur le R1 et R2, mais je crois qu'ils sont dans le tableau. Vous avez le R2, c'est le réseau pour l'abonnement, donc en 2022 il est de 64 euros, et le R1 c'est la consommation, et on est sur 38,56 euros. Voilà.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Oui, il n'est pas bien fait, je sais.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Oui, on va redemander plutôt au service de redemander un tableau mieux organisé.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Oui, il y a la suite, à la page d'après. Et en fait il y a les tarifs de R1 et R2 mais on ne sait pas lequel est le R1 et le R2, mais on voit bien qu'il y a une vraie augmentation entre 2021 et 2022 puisqu'il y en a un qui passe de 38 à 64 et il y en a un qui passe de 50 à 70. Mais on ne sait pas lequel c'est pour l'abonnement et la consommation, je suis d'accord. On va demander ce complément d'information, mais en tout cas ça nous dit d'ores et déjà que les tarifs appliqués par Dalkia ont augmenté. Donc voilà. La liste des équipements identifiés est sur le document, le rapport de présentation, là-dessus. Voilà.

Je vous propose... Non, c'est un donner acte donc il n'y a pas de vote.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité annuel transmis par la société AGRIVALSEINE ÉNERGIE, ci-annexé, dans le cadre de l'exécution de la concession de service public relative à la

création et à l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain, au titre de l'année 2022.

Dossier n° 12 - Cession d'un véhicule communal

**Mme la Maire :** Je vous propose de passer au dossier suivant. On est au dossier 12, cession d'un véhicule communal. Monsieur Rebagliato, s'il vous plaît.

**M. Rebagliato :** Merci Madame la Maire. Suite à une intrusion dans le parking de l'hôtel de ville en novembre 2021, le véhicule Dacia de type Duster immatriculé FG443LX à disposition de la police municipale en tant que véhicule de service a été vandalisé, sa vitre côté passager ayant été brisée et le contenu du véhicule aspergé de poudre d'extincteur.

L'assureur de la Ville, après transmission des conclusions de l'expert, a classé le véhicule économiquement irréparable. En effet, le montant des réparations était estimé à 20 593,43 euros hors taxes et ça dépassait sa valeur de remplacement estimée à 9 166,67 euros hors taxes également.

Ainsi donc, l'assureur a proposé à la commune une cession pour destruction du véhicule. Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à autoriser Madame la Maire à céder, pour destruction, à l'assurance le véhicule Dacia Duster pour un montant de 9 166,67 euros hors taxes et autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

**Mme la Maire :** Merci Monsieur Rebagliato. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Faravel.

**M. Faravel :** Oui, merci Madame Menhaouara, merci Monsieur Rebagliato. Bien entendu, ce genre d'acte est absolument idiot et pénalise la collectivité. Question de béotien : on est quasiment deux ans après les faits. Ça prend aussi longtemps, un dossier pareil ? Vraiment, parce que deux ans pour que l'assurance vous dise qu'il faut... enfin voilà.

**Mme la Maire :** L'administration me dit que oui, ça prend autant de temps. D'autant plus qu'on a essayé de faire réviser le véhicule et l'expert a dit non de façon catégorique. Voilà.

D'autres questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**AUTORISE** Madame la Maire à céder pour destruction, à la SMACL Assurances, le véhicule DACIA DUSTER immatriculé FG-443-LX, pour un montant de 9 166,67 euros HT.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Dossier n° 13 - Avenant numéro 1 à la concession de service relative à l'exploitation du marché communal Au Temps des cerises

**Mme la Maire :** Dossier 13, avenant numéro 1 à la concession de service relative à l'exploitation du marché communal Au Temps des cerises. Madame Ferreira.

**Mme Ferreira :** Merci Madame la Maire. Par délibération numéro 2018-119 en date du 24 octobre 2018, le Conseil municipal de la commune de Bezons a attribué le contrat de concession de service relatif à l'exploitation du marché communal Au Temps des cerises à la société Mandon ci-après



dénommée « concessionnaire ».

Cette concession de service a été notifiée à la société Mandon le 20 novembre 2018 en vue d'une prise d'effet le 1<sup>er</sup> décembre 2018, et a été conclue pour une durée de cinq ans avec une date d'échéance au 30 novembre 2023.

Pour rappel, les missions du concessionnaire dans le cadre de l'exécution de cette concession de service sont la gestion administrative et financière du service, l'exploitation proprement dite du marché et la surveillance des installations de service.

Il est également rappelé que s'agissant d'une concession de service, le concessionnaire se rémunère exclusivement sur la base des recettes perçues auprès des usagers et doit procéder chaque année au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public versée au bénéfice de la Ville, conformément aux stipulations du contrat de concession.

Le compte prévisionnel établi par le concessionnaire au moment de la remise de son offre finale faisait état d'un chiffre d'affaires annuel d'un montant de 245 039,68 euros hors taxes, soit 1 225 198,40 euros pour les cinq années.

Au vu des difficultés d'exécution qui ont été rencontrées dans le cadre de ce contrat de concession, consécutives en partie au contenu inadapté du contrat rendant très difficile son exécution, notamment en ce qui concerne les clauses pénales, la municipalité a souhaité disposer d'un temps de réflexion afin de revoir complètement la stratégie à mettre en œuvre dans le cadre d'un nouveau contrat mais également de modifier significativement le règlement du marché qui date de 1983. Au titre de l'animation des centres-villes, un cabinet a également été missionné par la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine pour accompagner les services dans cette réflexion.

Pour éviter les écueils du passé et avoir enfin un outil contractuel adapté, il convient également de définir un mode d'organisation efficace et performant pour proposer aux usagers mais aussi également aux commerçants un marché communal répondant au mieux à leurs attentes. L'ensemble de ces éléments et contraintes imposent aujourd'hui à la municipalité de prolonger par voie d'avenant la durée de l'actuelle concession de service tout en continuant à veiller étroitement à l'application stricte des obligations contractuelles de la société Mandon durant cette période.

Ainsi, la commune de Bezons souhaite procéder à la conclusion d'un avenant numéro 1 ayant pour objet de prolonger pour une durée de six mois la durée actuelle du contrat de concession repoussant ainsi la date d'échéance du contrat au 31 mai 2024. Cette prolongation entraînera une augmentation du contrat de concession n'excédant pas de 10 % et ne dépassant pas le feuillet européen applicable, de telle sorte qu'elle sera réputée non substantielle. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : Merci. Des questions ? Non ? Madame Noël.

**Mme Noël** : Merci. Est-ce qu'il a été observé de la part de Madame Ferreira ou d'autres personnes faisant partie des services liés au commerce, le fonctionnement de ce même concessionnaire dans d'autres communes ? Parce que je peux vous citer la commune de Cergy où Mandon est présent et où tout se passe bien et où tout va bien...

**Mme la Maire** : Ce ne sont pas les mêmes prestations.

**Mme Noël** : Je parle, merci, on ne coupe pas la parole, c'est vous qui le dites tout le temps.

Donc comment se fait-il qu'on se retrouve encore dans une situation très compliquée ? J'ai déjà interpellé Madame Ferreira à ce sujet à l'époque sur les factures, le manque de dialogue existant entre les commerçants et ce concessionnaire. Là, j'ai l'impression qu'on recule encore une fois l'échéance,

qu'on n'a rien prévu. Est-ce qu'on ne peut pas faire un réel moratoire sur ce marché en vous prêtant  
Madame Menhaouara ?

**Mme la Maire :** Oui Madame Noël. Monsieur Faravel.

**M. Faravel :** Oui, merci Madame Menhaouara, merci Madame Ferreira.

La situation du Temps des cerises, elle est connue depuis longtemps. On voit la situation se dégrader toujours un peu plus. Je crois qu'on en parle à peu près tous les deux ou trois Conseils municipaux. On sait depuis le début du mandat qu'il faut revoir toute la convention. Et là, on nous propose, faute d'avoir préparé une nouvelle convention avec un nouveau concessionnaire, sachant que celui-là ne nous donne pas satisfaction, c'est peu de le dire, et on nous demande de renouveler pour six mois alors que ça fait trois ans qu'on sait que c'est la merde ? On va nous demander de renouveler tous les six mois pendant combien de temps pour un dossier qui est déjà compliqué ? Parce que si ça prend beaucoup de temps, je ne peux pas voter un renouvellement de convention de six mois. Alors je ne pénaliserais pas le marché en votant contre, mais là, ce que vous nous proposez ce n'est pas sérieux, ce n'est pas possible.

**Mme la Maire :** Monsieur Gibert.

**M. Gibert :** C'est toujours compliqué, dans les marchés forains avec les concessionnaires. Contrairement à Monsieur Faravel, moi je trouve que oui, ça aurait pu être anticipé. Bon, ça ne l'a pas été. Maintenant qu'on est là, renouveler de six mois ce n'est pas si grave à mon avis.

Simplement, est-ce qu'en six mois on aura le temps de boucler tout ce qu'il y a à boucler en termes d'appel d'offres et compagnie, pour déjà réécrire un règlement intérieur ? Parce que c'est la mission que vous portez et c'est probablement la chose qu'il faut faire, puisqu'en effet il est assez ancien : réécrire tout ça, refixer un cahier des charges, faire l'appel d'offres, tout ça, vous l'avez dit tout à l'heure, avec une vacance de poste sur le pôle d'animation commerce, est-ce que six mois c'est suffisant ? Je ne vous dis pas qu'il faut faire plus, mais est-ce qu'on se dit qu'en six mois on va arriver à boucler ? Voilà. Moi après, sur le principe, renouveler de six mois ce n'est pas dramatique.

**Mme la Maire :** Sur le six mois, c'est parce que le travail est déjà engagé. Il n'y a pas eu de manque d'anticipation. Par contre, il y a beaucoup à faire pour justement contrôler ce marché dont l'exécution ne se fait pas dans de bonnes conditions et tout simplement, et c'est la question que posait Madame Noël, c'est pourquoi ça marche ailleurs, pourquoi ça marche moins bien ? Tout dépend le contrat que vous avez signé avec les contraintes que vous avez signées.

Nous, on a zéro contrainte, zéro pénalité, zéro rien. Vous pouvez leur dire qu'ils fassent à droite, à gauche, plus ou moins, en fait ils font ce qu'ils veulent de la façon dont ils veulent, et donc voilà. En plus on est partis sur un contrat historique qui a six ans, d'une durée de six ans, ce qui est rare... Non, six ans, ce qui est rare et nous on sera certainement sur une proposition pour une durée beaucoup plus courte afin de pouvoir changer si à un moment donné la situation ne nous convenait pas et qu'on se retrouve coincés dans un marché pour une durée aussi longue et qui est la durée d'un mandat. Donc voilà.

Il y a, on l'a balayé très vite mais il y a quand même une étude en parallèle avec un cabinet qui nous accompagne côté Agglomération, et donc il y a tout un travail en profondeur qui est fait. Donc c'est plus se donner six mois au lieu de précipiter ou d'avancer vite, se donner six mois pour mieux finaliser le projet, et en plus comme en fait il y aura aussi des nouveautés, et on est en train de travailler aussi sur ces nouveautés.

Mais je ne vous en dirai pas plus puisqu'il ne s'agit pas aujourd'hui de parler des nouveautés. Mais Madame Ferreira, peut-être que vous souhaitez compléter dans le détail, là, pour le coup, sur les sujets posés.

**Mme Ferreira :** Oui. Madame Noël, en effet vous avez raison, on ne serait pas dans cette situation, comme par exemple la ville de Cergy voire même Argenteuil qui est également gérée par Mandon, si aujourd'hui nous avions à date une DSP, comme disait Madame la Maire, qui était plus stricte, plus formelle, et à partir de laquelle on aurait pu mettre des pénalités et autres.

Monsieur Faravel, pourquoi on n'a pas arrêté la DSP plus tôt ? Parce qu'on est obligés d'aller au bout du marché. Quand on s'engage sur six ans, on est obligés d'aller jusqu'à la fin de notre marché et en effet, comme le disait Monsieur Gibert, la rédaction est en effet très lourde pour mettre en place une nouvelle DSP et donc cette nouvelle mise en place, et on voudrait mettre des choses qui sont très claires, et notre souhait est bien sûr d'être prêts dans six mois, je l'espère, pour pouvoir être sur un nouveau concessionnaire.

**Mme la Maire :** On passe au vote. Qui s'abstient ? Donc Monsieur Dehulster, Madame Stenström, Monsieur Noël, Monsieur Faravel. Qui vote contre ? Il n'y a pas de vote contre. Qui vote pour ? Vote à la majorité ainsi que Monsieur Gibert, Monsieur Lolo, Monsieur Roullier. C'est ça ? Merci beaucoup.

## **Le Conseil Municipal,**

### **A l'unanimité des votes exprimés**

**Nombre d'abstentions : 7**

**M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, Mme PRIO, M. FARAVAL, Mme NOEL**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au contrat de concession relatif à l'exploitation du marché communal « Au temps des Cerises »,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document ou acte afférent.

Dossier n° 14 - Règlements intérieurs des animations sportives terrestres organisées par la commune de Bezons

**Mme la Maire :** Dossier 14, règlement intérieur des animations sportives terrestres organisées par la commune de Bezons. Monsieur Danilson Lopès s'il vous plaît. Vous pouvez me donner le micro à côté ? Voilà.

**M. Lopès :** Merci Madame la Maire. La délibération qui vous est présentée ce soir porte sur le règlement intérieur des animations sportives terrestres. En effet, comme vous le savez, la commune de Bezons poursuit son accroissement en faveur d'une politique sportive de qualité pour toutes et tous.

Conformément à la loi numéro 2022-296 du 2 mars 2022, visant à démocratiser le sport en France et ses textes d'application, notamment de nouvelles dispositions du Code du sport relatif au contrôle médical préalable à la pratique du sport, il est indispensable que chaque animation soit cadrée par le règlement intérieur. La mise en application d'un règlement intérieur spécifique à chaque animation dès la rentrée de septembre 2023 permettra d'en fixer les conditions de fonctionnement et d'accueil. Les usagers seront de ce fait mieux informés de leurs droits et devoirs.

Les nouvelles animations sportives terrestres municipales citées ci-dessous présentent chacune un règlement intérieur adapté : l'École Municipale des Sports, le Club 11-17, l'EMS, les stages 11-17. Pareil : dans l'objectif de faciliter l'inscription des usagers aux animations tout en veillant à protéger la commune de tout risque quant à l'organisation de ces animations, une attestation médicale préalable sera intégrée au document d'inscription conformément au RGPD.

Enfin, une tarification annuelle de 150 euros est proposée pour le Club 11-17. Cette tarification permettra de couvrir les dépenses liées à l'activité – ressources humaines, fonctionnement et investissement. Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est

invité à approuver les règlements intérieurs des animations sportives terrestres municipales et annexées, approuver la création d'un nouveau tarif de 150 euros pour le Club 11-17, autoriser Madame la Maire à les signer ainsi que tout document y afférent.

**Mme la Maire :** Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Stenström.

**Mme Stenström :** Oui, juste une demande de précision. Sur la tarification annuelle de 150 euros qui est proposée pour le Club 11-17, j'aurais aimé savoir si elle rentrerait dans le cadre de l'aide à la pratique sportive qui est attribuée aux Bezonnais par le CCAS. Sachant que normalement, c'est aux associations.

**Mme la Maire :** Oui, il n'y a pas de souci.

**Mme Stenström :** Merci.

**Mme la Maire :** D'autres questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**APPROUVE** les règlements intérieurs des animations sportives terrestres municipales, ci-annexés.

**APPROUVE** la création d'un nouveau tarif de 150,00 € pour le Club Onz'17.

**AUTORISE** Madame la Maire à les signer ainsi que tout document y afférent.

Dossier n° 15 - Agrément des centres de santé avec activité dentaire et/ou ophtalmologique : transmission du projet de santé et du règlement de fonctionnement du centre municipal de santé à l'ARS

**Mme la Maire :** Dossier 16, contrat d'adhésion à l'Agence numérique en santé pour le Service de Soins Infirmiers À Domicile de la commune de Bezons avec Madame Florence Rodde. Si on peut donner un micro à Madame Rodde ?

**Mme Rodde :** Merci Madame la Maire. Dossier 15, par contre, agrément des centres de santé avec activité dentaire et/ou ophtalmologique : transmission du projet de santé et du règlement de fonctionnement du Centre Municipal de Santé à l'ARS.

La loi 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ayant une activité dentaire, ophtalmologique ou orthoptique instaure de nouvelles obligations. Ces centres sont désormais soumis à l'agrément du directeur général de l'Agence Régionale de Santé pour ces seules activités.

Le centre municipal de Bezons dispense actuellement des soins dentaires. L'article 4 de la loi précise que les centres autorisés à dispenser des soins avant l'entrée en vigueur de la présente loi doivent effectuer une demande d'agrément en déposant un dossier dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi.

Par courrier en date du 27 juillet 2023 reçu le 1<sup>er</sup> août 2023, l'ARS a informé la collectivité que ce dossier devait être transmis avant le 21 novembre 2023. Ce courrier indique que les modalités de réponse et de dépôt du dossier seront précisées au mois de septembre 2023. Néanmoins, il est déjà

affirmé que ce dossier doit comprendre le projet de santé daté et signé par le gestionnaire, la déclaration des liens d'intérêt de l'ensemble des membres de l'instance dirigeante, les contrats liant l'organisme gestionnaire à des sociétés tierces et la copie des diplômes et contrats de travail des chirurgiens-dentistes, des assistants dentaires.

À l'expiration de ce délai, aucun centre de centre de santé déjà autorisé à dispenser des soins ne sera autorisé à dispenser des soins dentaires, ophtalmologiques ou orthoptiques si le dépôt de dossier de demande d'agrément n'a pas été effectué. Le délai d'instruction des dossiers pour délivrer un agrément provisoire est fixé à 12 mois à partir de la date de réception par l'ARS du dossier complet, et l'agrément deviendra définitif à l'issue d'un nouveau délai de 12 mois suivant l'agrément provisoire.

Afin de répondre à ces obligations dans les délais imposés, un projet de santé et un règlement de fonctionnement ont été rédigés par l'équipe encadrante du Centre Municipal de Santé. Ont notamment été précisées les données globales disponibles permettant de définir le contexte dans lequel s'inscrit l'action du Centre Municipal de Santé, tout ce qui est données de population INSEE, données de démographie médicale, Assurance maladie, ARS Île-de-France, la composition et l'organisation de l'équipe, professionnels médicaux, paramédicaux et administratifs.

Les perspectives : notamment la mise en place d'un nouveau Contrat Local de Santé et la création future d'un nouveau Centre Municipal de Santé. Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est donc invité à approuver les termes du projet de santé et du règlement de fonctionnement, à autoriser Madame la Maire à signer le projet de santé et le règlement de fonctionnement du centre de santé, et autoriser Madame la Maire à transmettre le projet de santé, le règlement de fonctionnement et les documents obligatoires pour l'agrément du Centre Municipal de Santé. Merci.

**Mme la Maire :** Merci Madame Rodde. Monsieur Faravel a demandé la parole.

**M. Faravel :** Merci Madame Menhaouara. Merci Madame Rodde. Alors évidemment, nous n'avons rien contre l'agrément du centre de santé avec activité dentaire et/ou ophtalmologique. Néanmoins, ce soir on nous demande d'approuver les termes du projet de santé. On a beaucoup travaillé dessus avec Madame Prio, et je pense qu'il faut revenir sur ce cas dans ce document parce que c'est quand même ça qu'on nous demande d'approuver ce soir.

Avant 2020, la moyenne des médecins sur la commune était de 7,35 pour 2 000 habitants. On était déjà dans le rouge, sous-dotés. On était au niveau d'alerte de l'ARS déjà plus plus plus et aujourd'hui on nous annonce qu'on est à 4,3 pour 10 000 habitants. Donc la situation s'est dégradée depuis 2020.

Or, dans un projet de santé, on devrait avoir quels sont les projets, les mesures, les dispositifs mis en place par la municipalité pour attirer les médecins libéraux ou publics sur la commune.

Deuxièmement, concernant les offres et missions de support, on a une baisse importante des spécialistes. Où sont passés les endocrino, les ORL, chirurgiens-dentistes ? On est passés de 2,86 à 1,86 en emploi temps plein. On a perdu un poste. La gynéco, ça s'est effondré. On n'a plus de sage-femme. Les effectifs de généralistes ont baissé.

Enfin, on n'a pas d'information sur un certain nombre de sujets. Parmi les médecins, y en a-t-il encore un ou une qui soit habilité comme maître de stage encadrant les internes dont l'accueil renforcerait l'équipe, comme c'était le cas avant ? On fera remarquer, puisque leurs noms sont indiqués dans le dossier, que les docteurs Justin, Da Rocha et Pekdar ont justement suivi ce cursus, accueillis comme internes au centre de santé à Bezons, ce qui leur a fait découvrir l'exercice en centre de santé, qu'ils y ont vu l'intérêt et qu'ils y travaillent aujourd'hui, alors qu'ils ne sont plus internes.

Un projet de santé, c'est aussi mettre le CMS comme acteur de la formation des soignants : aides-soignantes ou aides-soignants, infirmières, auxiliaires de puériculture, BEP sanitaire et social. On ne le

voit pas dans le dossier. On ne le voit pas dans le projet de santé. Est-ce que cela disparaît ? Sinon, il faut le mettre. Sinon ça veut dire que le projet n'est pas pensé à long terme. Et d'ailleurs, si on ne met pas cela, un jour l'ARS risque de ne plus nous prendre au sérieux.

Enfin, on a une liste de partenaires institutionnels et associatifs qui travaillent avec le CMS et avec la commune sur le projet de santé. On a été extrêmement surpris que dans cette liste, on ne cite même pas les établissements publics hospitaliers, alors qu'il y avait des conventions signées avec eux avant 2020. Or, c'étaient ces établissements qui nous apportaient et nous envoyaient des spécialistes. Richesse en spécialistes, richesse en formations, et en échange pour notre propre personnel.

Donc désolé mais le projet de santé qu'on nous présente ce soir et qu'on nous demande d'approuver n'est pas à la hauteur des besoins de la population et manque cruellement d'ambition. Nous ne pouvons pas voter pour, et donc nous voterons contre.

**Mme la Maire :** Moi, je pense qu'on parle de deux sujets différents – mais Madame Rodde va vous expliquer tout ça.

**Mme Rodde :** Oui, parce que j'aimerais bien recontextualiser les choses, dire de quelle manière ces documents ont été rédigés et transmis. Déjà, pour expliquer un peu la situation, cette loi elle vise notamment à réduire en fait la prolifération de tous les centres dentaires et ophtalmologiques qui fleurissent un peu. Il y a eu beaucoup de dérives ces dernières années et le but premier de cette réglementation, c'était de remettre un agrément qui avait été supprimé en 2009 et donc on a remis cet agrément.

Le centre municipal de Bezons, il est touché par ricochet parce que la loi ne peut pas faire de particularités donc du coup nous aussi on doit répondre dans un délai assez court à une demande documentaire qui est assez longue et compliquée, en sachant qu'en termes de données, on a des documents à transmettre dont le projet de santé, et on n'a pas pu se baser sur l'ancien projet de santé. On n'a pas retrouvé les documents qui auraient dû être présents donc il a dû être travaillé de façon très rapide.

C'est un projet temporaire, en sachant que le projet de santé va être retravaillé dans le cadre du Contrat Local de Santé. Donc voilà, c'est un projet temporaire. Ce n'est absolument pas le projet définitif.

**Mme la Maire :** Monsieur Faravel, vous avez encore une autre question ?

**M. Faravel :** Moi je veux bien qu'on nous prenne pour des imbéciles, mais à un moment il faut arrêter de prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages. Dans la délibération, il y a écrit : « approuver les termes du projet de santé ». On vient de nous expliquer que ce n'était pas un projet de santé ou que c'était un projet temporaire. Ce n'est pas sérieux. Si vous n'aviez pas les documents d'avant, il fallait refaire le projet de santé. Ce projet qu'on nous présente ce soir et qu'on nous demande dans la délibération d'approuver n'est pas approuvable. Nous ne l'approuvons pas. Nous voterons contre.

**Mme Rodde :** Ce projet est un projet de santé qui est temporaire et qui va être amélioré, mais il comprend tous les éléments, le fonctionnement, les dispositions.

**Mme la Maire :** Avance, Florence. Avance. Concernant vos questions sur le fait que les hôpitaux ne soient pas cités, c'est vrai qu'il y avait des contrats de mise à disposition concernant les spécialistes. Et ces contrats de mise à disposition ont été rompus de façon unilatérale par les hôpitaux pour des raisons de pénurie de leurs propres professionnels de santé. Ça concernait notamment les sages-femmes, et les contrats de mise à disposition ont été rompus, il faut le savoir, du jour au lendemain. On a eu trois semaines de délai de prévenance. C'étaient des contrats qui n'avaient pas non plus été complètement bien formalisés concernant les conditions de rupture.

**Mme Rodde** : On est en train de retravailler à des mises à disposition avec les hôpitaux environnants, avec l'hôpital d'Argenteuil, avec Louis-Mourier également à Colombes, et ce sont des choses dont on fera état dans le projet de santé futur.

**Mme la Maire** : D'autres compléments, Madame Rodde ?

**Mme Rodde** : Oui, concernant le problème de dynamisation du territoire, on travaille en fort lien avec l'URPS sur ce sujet-là.

**Mme la Maire** : Merci Madame Rodde. On passe au vote. Qui s'abstient ? Madame Stenström et Monsieur Dehulster. Qui vote contre ? Madame Noël, Monsieur Faravel et Monsieur Gibert aussi ? Qui vote pour ? Vote à la majorité, merci.

Tout à l'heure, je me suis trompée, j'avais dit dossier 16, mais c'était dossier 15.

**Le Conseil Municipal,**

**A la majorité des votes exprimés**

**Nombre de voix contre : 5**

**M. KRSTIC, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVAL, Mme NOEL**

**Nombre d'abstention : 6**

**M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. ROULLIER, M. LOLO, Mme CHASSANG**

**APPROUVE** les termes du projet de santé et du règlement de fonctionnement, ci-annexés.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer le projet de santé et le règlement de fonctionnement du Centre Municipal de Santé.

**AUTORISE** Madame la Maire à transmettre le projet de santé, le règlement de fonctionnement et les documents obligatoires pour l'agrément de l'activité dentaire du Centre Municipal de Santé au directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France.

Dossier n° 16 - Contrat d'adhésion à l'Agence du numérique en santé pour le Service de Soins Infirmiers À Domicile de la commune de Bezons

**Mme la Maire** : Là on passe au dossier 16, contrat d'adhésion à l'Agence du numérique en santé pour le Service de Soins Infirmiers À Domicile de la commune de Bezons, toujours Madame Rodde s'il vous plaît.

**Mme Rodde** : La notion de parcours de soin et la généralisation des échanges sécurisés d'informations entre les différents soignants sont la base de la prise en charge du patient poly pathologique. Le numérique apparaît alors comme un outil idéal pour faire le lien entre les différents acteurs. Mais les inégalités d'équipement et d'accès au numérique ainsi que la vétusté des outils ne permettent pas de répondre aux critères de sécurisation des données de santé.

Le Ségur du numérique en santé pour le médico-social apporte une réponse à cette problématique en créant deux programmes : le SMS numérique pour l'acquisition ou le renouvellement du dossier usager informatisé, pour la labellisation des logiciels métiers.

L'Agence du numérique en santé, groupement d'intérêt public en charge de l'essor de la e-santé, accompagne la transformation numérique du système de santé au côté de tous les acteurs du médico-social privés ou publics.

Elle délivre gratuitement les moyens d'identification électroniques tels que les cartes de professionnels de santé, les certificats logiciels émis par l'infrastructure de la gestion de la confiance. Le demandeur s'engage à lui transmettre toute modification d'identité et il est responsable de la commande et de la gestion des nuits.

Dans ce contexte, le Service de Soins Infirmiers À Domicile de la commune de Bezons souhaite poursuivre la modernisation de ses outils informatiques initiés en 2019 suite à l'obtention de crédits non reconductibles afin de répondre aux exigences d'identito-vigilance et de maintenir une prise en charge de qualité avec notamment la mise en place de messagerie de santé sécurisée. Le contrat régit les modalités d'adhésion du SSIAD à l'Agence numérique de santé permettant d'accéder à des outils numériques adaptés.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à approuver l'adhésion au service de l'Agence numérique en santé. Merci.

**Mme la Maire :** Des questions ? Non. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**APPROUVE** l'adhésion à l'Agence du numérique en santé (ANS).

**AUTORISE** Madame La Maire à signer le contrat d'adhésion, ci-annexé, ainsi que tous les actes ou avenants y afférents.

Dossier n° 17 - Approbation d'un nouveau livret d'accueil du SSIAD avec son règlement de fonctionnement et la charte de la bientraitance

**Mme la Maire :** Dossier 17, approbation d'un nouveau livret d'accueil du SSIAD avec son règlement de fonctionnement et de la charte de la bientraitance, toujours Madame Rodde.

**Mme Rodde :** Pour répondre à la problématique du vieillissement de la population, la commune de Bezons a obtenu l'autorisation d'ouvrir un SSIAD en 1984. L'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles précise que les SSIAD sont des services médico-sociaux qui délivrent à domicile auprès de leurs bénéficiaires une assistance dans les actes de la vie, des prestations de soin.

Le SSIAD de la commune de Bezons accueille 40 personnes dont 37 âgées de 60 ans et plus en limitation d'autonomie et trois personnes âgées de moins de 60 ans en situation de handicap. Les missions du SSIAD sont : prévenir et retarder les conséquences du vieillissement pathologique, lutter contre les hospitalisations évitables, faciliter le retour à domicile, retarder l'entrée en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, assurer un accompagnement adapté du bénéficiaire via un réseau de partenaires, et accompagner le patient en fin de vie ainsi que ses proches aidants.

Le Code de l'action sociale prévoit que le SSIAD doit remettre lors de chaque admission un livret d'accueil. Son contenu est légiféré et certains points tels que le règlement de fonctionnement doivent être révisés au moins tous les cinq ans conformément au Code de l'action sociale.

Dans ce contexte, le livret d'accueil du SSIAD a été retravaillé selon trois axes. Alors au niveau des ajouts, les professionnels du SSIAD ont souhaité définir des valeurs assurant une qualité de soins en créant leur charte de bientraitance. La terminologie « maltraitance » a été insérée. Les coordonnées des tutelles ont été ajoutées. Les missions de la personne qualifiée ont été rappelées. Mais l'arrêt de



nomination n'a pu être ajouté car à ce jour personne n'est nommé sur le département du Var à GISS.

Le livret d'accueil a été actualisé également, le règlement de fonctionnement du service a été requalifié en tenant compte des nouveaux intitulés des partenaires extérieurs, et le rappel des formulaires a été mis à jour, et enfin les différents formulaires ont été regroupés en place dans les services et y ont été insérés.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal a été invité à approuver ce nouveau livret d'accueil, la charte de bientraitance et l'actualisation du règlement de fonctionnement du SSIAD. Merci.

**Mme la Maire :** Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**APPROUVE** le livret d'accueil avec la charte de la bientraitance et l'actualisation du règlement de fonctionnement du service de soins infirmiers à domicile tel qu'annexé.

Dossier n° 18 - Mise à disposition d'un agent titulaire auprès de l'EPIC Théâtre Paul-Éluard

**Mme la Maire :** Dossier 18, mise à disposition d'un agent titulaire auprès de l'EPIC Théâtre Paul-Éluard, Monsieur Cuvillier.

**M. Cuvillier :** Merci Madame la Maire. Donc on a déjà eu des délibérations de ce type passées dans les précédents conseils municipaux. L'idée, c'est de se mettre en conformité avec la réglementation et c'est pour ça qu'il vous est proposé de formaliser par délibération la mise à disposition d'un agent titulaire, en l'occurrence le gardien, auprès de l'EPIC Théâtre Paul-Éluard. Donc l'agent est mis à disposition et l'EPIC rembourse les salaires à la Ville.

**Mme la Maire :** Merci. Des questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**APPROUVE** la mise à disposition d'un agent au bénéfice du Théâtre Paul Éluard.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer avec l'EPIC Théâtre Paul Eluard une convention de mise à disposition de Monsieur Jean-Marc MANRESA en qualité de Gardien, ci-annexée, précisant notamment la durée de la mise à disposition, les conditions de son renouvellement, la nature et le niveau des activités exercées par l'agent, ses conditions d'emploi et les modalités du contrôle et de l'évaluation desdites activités ainsi que les modalités de remboursement par l'EPIC Théâtre Paul Eluard de la rémunération perçue par l'intéressé.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

**AUTORISE** Madame la Maire à inscrire les recettes au budget communal.

Dossier n° 19 - Personnel communal – Vacations CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) – Abroge et remplace la délibération n° DEL\_2022\_113 en date du 30/09/2022

**Mme la Maire** : Dossier 19, personnel communal, vacations CLAS.

**M. Cuvillier** : Oui, merci Madame la Maire. Donc effectivement le dossier 19 et 20 sont liés. Ils concernent tous les deux le CLAS. Là aussi, c'est des délibérations classiques qu'on aborde au Conseil municipal, l'idée étant de créer les postes de vacations sur le CLAS. À noter que cette année on élargit le CLAS avec l'arrivée du CLAS sur deux groupes scolaires : Louise-Michel 1 et 2, et Paul-Langevin avec, en lien avec les préconisations de l'Éducation nationale, un recentrage sur les primaires.

**Mme la Maire** : Merci. Des questions ? Sur la 19, non, pas de question ? Donc on vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**ABROGE** la délibération n°DEL\_2022\_113 du Conseil Municipal en date du 30/09/2022.

**APPROUVE** le recrutement de vacataires pour effectuer la mission d'animateur pour l'accompagnement à la scolarité pour la période du 15 octobre au 30 juin de chaque année scolaire, pour une intervention ramenée à hauteur de 398 heures au maximum.

**FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12,00 €.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous actes y afférents.

Dossier n° 20 - Personnel communal – modification du tableau des emplois – créations de postes

**Mme la Maire** : Dossier 20, c'est le lien avec lui. Est-ce qu'il y a des éléments à compléter, Monsieur Cuvillier ?

**M. Cuvillier** : Juste que la coordinatrice était auparavant sur le terrain et animait des groupes. Étant donné qu'il y a plus de groupes qui sont créés, le renforcement sur les groupes scolaires Louise-Michel 1 et 2 et Langevin, la coordinatrice nécessite de recentrer ses missions uniquement sur des missions de coordination.

**Mme la Maire** : D'accord, merci. Des questions pour le dossier 20 ? Non ? Oui ?

*Intervention hors micro*

**M. Faravel** : Il est passé.

**Mme la Maire** : Là on est au dossier 20, Monsieur Faravel.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Oui ? D'accord. C'est quoi votre question ?

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** C'est quoi votre question ?

**M. Faravel :** Donc on doit pouvoir voter poste par poste et je vais vous dire pourquoi. Parce que le premier poste, il y a marqué « responsable administratif du cabinet ».

**M. Cuvillier :** Je veux bien, Monsieur Faravel, on n'est pas du tout sur cette délibération-là. On est sur les délibérations du CLAS.

**M. Faravel :** Il y a marqué « dossier 20 », vous parlez du dossier 20. Le dossier 20, c'est ça : « Création de postes, modification du tableau des emplois », c'est le dossier 20.

**Mme la Maire :** Dossier 19, il a été voté.

**M. Faravel :** Oui, il a été voté, le dossier 19.

**Mme la Maire :** On est au dossier 20.

**M. Faravel :** Moi, vous m'annoncez le dossier 20, je parle du dossier 20.

**Mme la Maire :** Le 19, on l'a voté.

**M. Faravel :** Oui, on l'a voté, le 19. Vous parlez du dossier 20, moi je parle du dossier 20.

**M. Cuvillier :** On a voté sur les créations de postes pour le CLAS ; on n'a pas voté sur les nouvelles missions de la coordinatrice.

**M. Faravel :** Excusez-moi, vous me parlez du dossier 20, je vous parle du dossier 20, « Modification du tableau des emplois, création de postes ».

**Mme la Maire :** Monsieur Faravel, vous pouvez faire pause deux secondes ? Dossier 19, on l'a voté.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Je t'ai demandé de présenter le dossier 20 parce que tu avais dit qu'il était en lien avec le 20 sur les créations de postes.

**M. Cuvillier :** C'est 19 et 20 qui étaient en lien et maintenant je vous propose de vous présenter les dossiers 20, 21, 22, qui sont les créations, transformations et suppressions de postes. Mais je commence par le 20.

**Mme la Maire :** Fais-le par méthode sinon ils ne vont plus rien comprendre. On était au dossier 20. Donc dossier 20.

*Interventions hors micro*

**Mme la Maire :** Intervenez sur le dossier 20 au moment voulu.

**M. Cuvillier :** Le dossier 20, c'est effectivement les créations de postes.

*Intervention hors micro*

**M. Cuvillier :** Il y a des postes de créés au niveau de la responsable administrative du cabinet. Il y a plusieurs postes qui sont créés, en lien avec l'augmentation des effectifs sur les écoles, donc avec des animateurs volants créés pour remplacer les arrêts maladie potentiels, les ATSEM créés en lien avec les ouvertures de classes, auxiliaires de puériculture sur nécessité d'accueil sur la petite enfance, et après des agents polyvalents et responsables des équipements sportifs qui sont créés en lien avec le travail qui est fait au CST de réorganisation des services.

**Mme la Maire :** Oui, Monsieur Faravel.

**M. Faravel :** Donc je demande sur cette délibération un vote poste par poste. Je vous explique pourquoi. Je n'ai aucun problème avec toutes les lignes de la 2 à la fin du dossier 20 du tableau mais sincèrement, c'est peut-être une mauvaise présentation de votre part mais telle que la description du poste est rédigée, responsable administratif du cabinet avec, je passe les détails, grosso modo diriger le secrétariat du cabinet, ça devrait être un poste de chef de cabinet adjoint, ce dont la mairie n'a pas le droit. Excusez-moi mais moi, sincèrement, vu la façon dont c'est présenté ce poste-là, ça me pose problème, donc je demande un vote poste par poste.

**Mme la Maire :** Madame Stenström. Oui, sauf que la délibération n'est pas faite comme ça.

**Mme Stenström :** J'ai une question un petit peu en lien avec ce que vient de dire Monsieur Faravel. J'aurais aimé savoir l'effectif au cabinet.

**Mme la Maire :** Ce sont deux assistantes.

**Mme Stenström :** L'effectif total du cabinet.

**Mme la Maire :** Le cabinet, c'est un directeur de cabinet, un chef de cabinet. Après il y a deux assistantes, une qui chapeaute l'autre assistante.

**Mme Stenström :** Donc on est sur un effectif d'en tout quatre personnes.

**Mme la Maire :** Ce n'est pas l'effectif cabinet. Il y a la partie administrative donc il y a deux assistantes dont une qui est en position de management vis-à-vis de l'autre, et c'est juste pour acter la position de management de l'une vis-à-vis de l'autre. C'est tout, c'est une modification quelque part des missions d'une assistante plus expérimentée qu'une autre. Il n'y a pas... voilà. Et après, il y a un chef de cabinet qui relève de l'enveloppe cabinet, avec un directeur de cabinet.

**Mme Stenström :** Merci.

**Mme la Maire :** Donc il y a deux assistantes, une plus expérimentée que l'autre. Une est en situation de management sur l'autre. Point. Donc voilà.

On passe au vote ? Qui s'abstient ? Madame Noël, Madame Stenström, Monsieur Dehulster et Monsieur Gibert. Qui vote contre ? D'accord. Qui vote pour ? Vote à la majorité.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Ça on a compris, mais ça n'existe pas puisque c'est comptabilisé en abstentions. Vous connaissez la règle maintenant, c'est bien.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**Nombre d'abstentions : 8**

**M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVAL, Mme NOEL**

**APPROUVE** la création des emplois mentionnés en annexe de la présente délibération.

**PRÉCISE** que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'échelle de rémunération des cadres d'emplois afférents.

**PRÉCISE** que les candidats aux emplois permanents de catégorie B devront être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 (BAC) et / ou d'une expérience professionnelle confirmée en rapport avec le poste visé.

**PRÉCISE** que les candidats aux emplois permanents de catégorie A devront être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 6 (BAC+3) et / ou d'une expérience professionnelle confirmée en rapport avec le poste visé.

**AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

**PRÉCISE** que l'agent contractuel ainsi nommé sera recruté au maximum pour une durée de trois (3) années expressément renouvelables.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 21 - Personnel communal – modification du tableau des emplois – transformations

**Mme la Maire :** Dossier 21, modification du tableau des emplois, transformations.

**M. Cu villier :** Effectivement, donc c'est les modifications en lien avec les organisations qui ont été présentées en CST, qui concernent notamment le domaine du sport, le domaine de la direction enfance écoles, et le domaine de la petite enfance.

**Mme la Maire :** Des questions ? Monsieur Gibert et Monsieur Faravel.

**M. Gibert :** Oui, nous avons un tableau en annexe qui est un grand tableau sur une toute petite page. Tout à l'heure, on avait des grands bulletins de vote avec juste un nom, mais là c'est l'inverse, c'est totalement illisible. Je voudrais que Monsieur Cu villier nous lise le tableau, ou sinon que cette délibération soit reportée puisqu'on ne peut absolument pas se prononcer sur le contenu de ce tableau comme ça a été fait dans la délibération précédente puisque les tableaux étaient clairs, on voyait très bien. Soit je vieillis, soit mon opticien...

**Mme la Maire :** Vous avez besoin qu'on vous aide à lire, on va essayer. Allez-y.

**M. Cu villier :** N'hésitez pas à utiliser les versions informatiques qui vous sont envoyées, pas forcément les versions papier, qui permettent de grossir les documents envoyés.

**Mme la Maire :** Je rappelle que vous avez tous accès à une tablette numérique et il y a la fonction zoom.

**M. Gibert :** Bien sûr, sauf que la mienne est en panne et est à la DSI depuis plusieurs semaines.

**Mme la Maire :** Vous avez accès à un poste d'ordinateur quand vous le souhaitez à la mairie.

**M. Gibert :** Mais pas en Conseil municipal, c'est compliqué.

**Mme la Maire :** Vous pouvez aller au service consulter les dossiers.

**M. Gibert :** Mais là, en Conseil, comment je fais puisque je n'ai pas accès à ma tablette ni... ?

**Mme la Maire :** C'est pour ça que je vous proposais de vous aider à lire.

**M. Gibert :** Je veux bien que Monsieur Cuvillier ou vous, Madame la Maire, ou quelqu'un d'autre, vous pouvez vous relayer, nous fassiez la lecture de ce tableau parce qu'il est totalement illisible.

**Mme la Maire :** Alors, où est-ce que vous avez du mal à lire ?

**M. Gibert :** Tout le tableau, il n'y a rien qui est lisible. Le descriptif des postes déjà.

**Mme la Maire :** Allons-y. On lit la création de postes.

**M. Gibert :** Non, mais si la prochaine fois on pouvait avoir des tableaux visibles, ce serait quand même pas mal.

**Mme la Maire :** Non, mais on va lire pour Monsieur Gibert, il n'est pas pressé, donc on va lui lire tout.

**M. Cuvillier :** Donc sur les postes créés ou plutôt qui font suite à des modifications, les nouveaux intitulés de postes sur la direction des sports sont : responsable piscine chargé de l'événementiel sportif, assistant événementiel sportif.

Concernant la direction du CMS, c'est le poste de secrétaire médical.

Concernant la direction de l'urbanisme et de l'attractivité commerciale : manager de commerce.

Concernant la direction patrimoine voirie mobilité : le chef de service voirie mobilité.

Concernant la direction enfance école, il y a là aussi plusieurs postes qui font lien avec des réorganisations évoquées en CST et votées à l'unanimité, qui sont le chef de groupe ATSEM, le responsable, le responsable adjoint, l'agent polyvalent volant et l'agent polyvalent, l'idée étant de renforcer fortement l'encadrement au niveau de la DEE pour accompagner les agents sur le terrain.

Et ensuite il y a plusieurs postes : éducateur de jeunes enfants de terrain, éducateur de jeunes enfants dans la continuité de la direction, et le poste de professeur de danse modern jazz.

**Mme la Maire :** Voilà Monsieur Gibert. Il y a des questions ? Monsieur Faravel.

**M. Faravel :** Sur le dossier de suppression de postes, c'est passé en Comité technique en juin. C'est la suite logique de ce qu'on nous avait soumis, la fusion de Madiba et du Colombier. Donc forcément, il y a trois suppressions de postes : aide-éducateur, directeur adjoint de crèche et...

**Mme la Maire** : Là, on est en modification et transformation.

**M. Cuvillier** : Là j'ai fait la lecture des postes modifiés. C'est la délibération d'après.

**Mme la Maire** : On est sur le dossier 21. On n'est pas en suppression. On n'a pas présenté les suppressions. On était sur les modifications donc ne mélangez pas tout.

Est-ce que sur la modification vous avez des questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Madame Stenström, Monsieur Dehulster. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Madame Noël, vous faites quoi ? Madame Noël, vous votez quoi ?

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Donc Madame Noël vote pour mais il faut qu'on devine son vote.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire** : Vous votez pour, très bien. Il faut juste le signaler. C'est tout. Bon, allez.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**Nombre d'abstentions : 4**

**M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. LOLO**

**APPROUVE** la transformation des emplois mentionnés en annexe.

**APPROUVE** la modification des emplois mentionnés en annexe.

**PRÉCISE** que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'échelle de rémunération des cadres d'emplois afférents, comme mentionné ci-dessus.

**AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

**PRÉCISE** que l'agent contractuel ainsi nommé sera recruté au maximum pour une durée de 3 années, expressément renouvelable.

**PRÉCISE** que les candidats aux emplois permanents de catégorie B devront être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 (BAC) et / ou d'une expérience professionnelle confirmée en rapport avec le poste visé.

**PRÉCISE** que les candidats aux emplois permanents de catégorie A devront être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 6 (BAC + 3) et / ou d'une expérience professionnelle confirmée en rapport avec le poste visé.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 22 - Personnel communal – modification du tableau des emplois – suppressions de postes

**Mme la Maire** : On passe donc au dossier 22, c'est les suppressions de postes.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Non, 22 suppressions de postes. Donc Monsieur Cuvillier.

**M. Cuvillier :** Il vous faut la lecture aussi, ou c'est mis en suffisamment grand ?

*Intervention hors micro*

**M. Cuvillier :** Ce n'est pas à vous que je parle, c'est à Monsieur Gibert.

**M. Gibert :** Puisque Monsieur Cuvillier m'interpelle, il ne nous faut pas la lecture, Monsieur Cuvillier. Ne soyez pas aussi dédaigneux que Madame la Maire. Ce n'est pas dans vos habitudes : vous nous avez habitués à autre chose. N'agissez pas comme elle. Ce n'est pas un bon exemple.

Simplement, dans le dossier précédent, si ça intéresse des gens, on pourra communiquer – le dossier est totalement illisible –, ce qui n'est pas le cas là. Voilà pourquoi je ne vous demande pas de me faire la lecture. Et si j'ai envie que vous me racontiez une histoire pour m'endormir, je vous le ferai savoir.

**M. Cuvillier :** On va en rester au Conseil municipal.

**Mme la Maire :** Oui, vos pratiques nocturnes ne nous intéressent pas. Pas de question sur le 22 ? Si, Monsieur Faravel ? On vous écoute.

**M. Faravel :** J'avais commencé tout à l'heure parce que je croyais que Monsieur Cuvillier avait présenté les deux dossiers. Donc c'est la suite logique de la fusion que vous nous aviez soumise lors d'un précédent Conseil municipal de Madiba et du Colombier. Donc ça se conclut malheureusement logiquement par trois suppressions de postes : directeur de structure d'accueil petite enfance, directeur adjoint de crèche et aide éducateur en crèche. Ça a été vu en Comité technique en juin.

Puisqu'en fait, comme Monsieur Cuvillier n'a pas présenté le dossier, moi je le fais. Mais que sont devenus les agents ? Parce que si les postes ont été supprimés, est-ce qu'ils ont été reclassés dans d'autres services ou structures petite enfance de la commune, ou est-ce qu'ils sont partis ?

**Mme la Maire :** Juste rapidement rappeler qu'on n'est pas dans une suppression de postes pour supprimer des postes.

**M. Faravel :** Je sais, je n'ai pas dit ça.

**Mme la Maire :** Je rappelle que la crèche Madiba, on était en très grosse difficulté puisque la Ville... Pardon, j'ai Madame Geneste qui dit « Colombier » : la crèche Colombier a fusionné avec la crèche Madiba tout simplement parce que sur le Colombier on avait de très grosses difficultés à recruter des assistantes maternelles malgré les annonces répétées, répétées et répétées, malgré un Salon de l'emploi spécialement dédié à la petite enfance pour le recrutement d'assistantes maternelles, etc.

**M. Faravel :** Ce n'était pas ma question.

**Mme la Maire :** Juste pour rappeler le contexte, parce qu'on peut très vite l'oublier. Ce qui nous a amenés en difficulté déjà vis-à-vis de la CAF aussi sur les subventions et le financement des places de crèches et sur la création de places. Donc il était important pour nous de fusionner pour maintenir l'offre de places de crèches sur la ville et donc de proposer cette réorganisation qui a été largement présentée par Madame Geneste.



Sur le personnel, le personnel on leur a proposé des propositions de reclassement en interne en lien avec leur poste. Monsieur Cuvillier et Madame Geneste peuvent en parler librement, il n'y a pas de problème.

**M. Gibert** : Et là, c'est la question que je posais.

**M. Cuvillier** : Le poste d'aide-éducateur était vacant. Le poste de directeur adjoint de crèche était vacant. Le poste de directeur de structure a évolué. Et par ailleurs, ce n'est pas une baisse du service public parce que ça fait... Même si là on régularise en fermant les postes, il y a aussi d'autres postes qui ont été créés précédemment dans d'autres Conseils municipaux sur ce domaine-là.

**M. Faravel** : Monsieur Cuvillier, je n'ai jamais parlé de baisse du service public. Ça se traduisait logiquement par trois suppressions de postes.

**Mme la Maire** : Pour faire simple, la directrice, il lui a été proposé le poste de directrice à la crèche collective puisque le poste était vacant puisque la directrice de la crèche collective a fait une mobilité, donc voilà.

Et nous continuons toujours malheureusement à rencontrer énormément de difficultés à recruter sur le personnel petite enfance, tout comme le personnel médical, comme les médecins, par rapport à la pénurie nationale malheureusement sur ces métiers-là.

On passe au vote sur le dossier 22, donc qui s'abstient ? Madame Stenström, Monsieur Dehulster. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à la majorité. Merci à vous.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des votes exprimés**

**Nombre d'abstentions : 3**

**M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM**

**APPROUVE** la suppression des postes mentionnés dans l'annexe, ci-jointe.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 23 - Mise à jour du tableau des indemnités de fonction des élus

**Mme la Maire** : Dossier 23, mise à jour du tableau des indemnités de fonction des élus en lien avec la démission d'un ancien élu et la montée dans le Conseil municipal de Monsieur Rahmouni. Monsieur Cuvillier.

**M. Cuvillier** : Effectivement. Merci Madame la Maire. Ce tableau fait suite à la démission de Monsieur Lobo et à l'arrivée de Monsieur Rahmouni. Donc on doit repasser en Conseil municipal la mise à jour du tableau des indemnités de fonction des élus et c'est ce qui vous est proposé via la délibération.

**Mme la Maire** : Oui, Monsieur Faravel ?

**M. Faravel** : Très rapidement, même si ce n'est pas une question sur les indemnités, mais puisque nous avons pris connaissance que Monsieur Rahmouni avait une délégation, on voudrait bien savoir à quoi il est délégué puisque ça n'a jamais été annoncé.

**Mme la Maire** : Alors, il a récupéré une bonne partie de la délégation de Monsieur Lobo qui était sur la gestion des espaces publics, l'organisation des chantiers, etc. Donc voilà, l'arrêté de délégation est

consultable.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. On passe au vote. Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ? Madame Noël, Monsieur Gibert, Monsieur Lolo, Monsieur Faravel. Madame Stenström, vous faites quoi ? Vous vous abstenez, non ? Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? D'accord.

## **Le Conseil Municipal,**

### **A l'unanimité des votes exprimés**

**Nombre d'abstentions : 6**

**M. KRSTIC, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FAREVEL, Mme NOEL, M. LOLO**

**APPROUVE** le tableau actualisé des indemnités des élus, tel qu'annexé à la présente délibération, et ce, consécutivement à la la délégation de fonction et de signature octroyée à M. RAHMOUNI par voie d'arrêté municipal.

Dossier n° 24 - Compte rendu des décisions de gestion courante prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

**Mme la Maire :** Dossier 24, c'est le compte rendu des décisions de gestion courante. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Noël.

**Mme Noël :** Merci. Donc la première question portera sur la décision 2023-107, sur la mission d'étude géotechnique et de conception en phase de projet, création d'un toit au sein du terrain de sport implanté au parc Sacco-Vanzetti. Est-ce qu'on pourrait avoir un peu plus de détails que la décision qui est mise en ligne ?

Décision 2023-114, la signature de la convention d'honoraires entre la commune de Bezons et l'AARPI CHEMARIN & LIMBOUR. C'est une affaire qui concerne Madame Vasic et Monsieur Krstic. J'aimerais savoir : s'il y a les honoraires, c'est peut-être qu'il y a une décision qui a été prise, et quelle est-elle ?

Et enfin, la décision 2023-117, pouvez-vous nous indiquer ou nous informer un peu plus précisément sur la signature de la convention de médiation dans le cadre du contentieux avec Madame C. contre la Ville de Bezons ? Voilà.

**Mme la Maire :** Sur l'étude géotechnique, le service vous enverra des éléments si on en a.

### *Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** On a lancé une décision pour faire une étude. Je ne sais pas si on a encore reçu les résultats de l'étude. C'est pour un projet d'aménagement du parc de Sacco, sur les équipements sportifs du parc de Sacco, pour pouvoir faire les activités par exemple de basket protégé de la pluie, des choses comme ça. C'est tout. Il n'y a rien de spécial. Voilà. Il y a une étude. Si l'étude est finalisée, on vous donnera les informations relatives.

L'affaire de Monsieur Krstic et Madame Vasic, moi je ne suis pas habilitée pour en parler. Je rappelle que vous avez tous voté...

### *Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Donc je vous rappelle que vous avez tous voté une protection fonctionnelle pour ces deux élus et donc nous avons reçu la convention d'honoraires. Donc c'est tout, c'est une convention

d'honoraires. C'est tout. Pardon ? Je ne suis pas habilitée à en parler, moi, d'honoraires qui ne me concernent pas. Tout ce que je sais, c'est qu'à partir du moment où le Conseil municipal a voté une protection fonctionnelle, elle ouvre droit à une convention avec un avocat et elle se fait dès le départ, la convention d'avocat, pour cadrer les honoraires, pour qu'il n'y ait pas, voilà, un abus. Donc il y a une convention d'avocat qui est faite avec la collectivité, c'est tout ce que je peux vous dire. Le reste ne me concerne pas.

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** Et la Ville n'est pas partie prenante dans ce contentieux. Nous, en fait la décision elle n'est que la contrepartie de la décision votée en Conseil municipal sur la protection fonctionnelle que, je rappelle, vous avez tous votée.

**Mme Noël :** On l'a tous votée mais ça met des mois.

**Mme la Maire :** Vous savez, moi je suis sur un procès en diffamation qui dure depuis trois ans, et ils n'ont toujours pas fini.

**Mme Noël :** Arrêtez de recentrer toujours tout sur vous.

**Mme la Maire :** J'apporte un témoignage. Vous ne connaissez pas les procédures en diffamation, je ne vous le souhaite pas, mais voilà, on n'a pas toujours un résultat et pourtant les gens, malheureusement, ça ne les arrête pas. Donc non. Dans le cadre des procédures, ça prend du temps, Madame Noël. Il n'y a rien d'extraordinaire. En général on est sur des procédures...

*Intervention hors micro*

**Mme la Maire :** C'est une convention, Madame Noël, ce n'est pas une décision de payer dès maintenant. Il y a une organisation après sur le paiement. L'autre, je ne le connais pas. S'il n'y a pas de confidentialité sur une question RH, on vous communiquera comme d'habitude les informations liées. Madame Stenström.

**Mme Stenström :** Merci. J'aurais voulu des informations sur la décision 123, convention de partenariat avec le cabinet groupe Oxia finance.

**Mme la Maire :** Apparemment c'est en lien avec la récupération de la FC TVA, un accompagnement pour faire la récupération. On vous précisera ça par mail. Pardon ? D'accord.

D'autres remarques ou d'autres questions ? Non ? Écoutez, c'est un donner acte sur les décisions.

Donc il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour. Il n'y a pas de question ou de vœu. Donc je vous remercie pour votre attention. Je vous souhaite une bonne fin de soirée. Au revoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h43.

Signé par : Nessrine MENHAOUARA  
Date:23/11/2023  
Qualité:Maire, Présidente de la Caisse des  
Ecoles, Présidente du CCAS